

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2020 A 19 HEURES - SALLE DES FETES**

L'an deux mille vingt, le 10 juin, à 19 heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Harnes à la Salle des Fêtes suivant convocation en date du 3 juin 2020.

*Monsieur le Président : Et bien Mesdames et Messieurs bonsoir. Bonsoir et bienvenue à ce 1<sup>er</sup> Conseil municipal après l'installation du précédent. Je déclare ouverte la séance ordinaire de ce Conseil municipal de ce mercredi 10 juin. Quelques recommandations, voilà vous avez bien compris que lorsque nous sommes aux tables il est inutile de garder le masque, nous avons assez de distance tout est respecté, donc c'est du parfait. Par contre je demanderai si vous vous déplacez de remettre le masque, c'est ce qui se pratique dans beaucoup de commerces et ils ont parfaitement raison. Nous attendrons les prochaines directives de l'Etat pour savoir ce que nous devons faire. Voilà. Je vous propose un secrétaire et je vous propose Dominique MOREL si tout le monde en est d'accord. Il n'y a pas d'objection, donc je demande à Dominique MOREL de faire l'appel.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président.*

**ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :**

*Philippe DUQUESNOY, Joachim GUFFROY, Valérie PUSZKAREK, Dominique MOREL, Annick BOS-WITKOWSKI, Jean-Pierre HAINAUT, Corinne TATE, Fabrice GRUNERT, André GUELMENGER, Patrice TORCHY, Carole GUIRADO, Jean-François KALETA, Nadine SCHUBERT, Maryse ALLARD, Gérard MATUSIAK, Patricia RATAJCZYK, Jeanne HOUZIAUX, Anne Catherine BONDOIS, Jean-Claude AOMAR, Christelle DUVAL, Patrice MALPAUX, Safia YATTOU, Sébastien LYSIK, Alexandre DESSURNE, Pauline GUELMENGER, André DEDOURGES, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE, Jean-Marie FONTAINE.*

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

*Nathalie LENORT-GRUSZKA pouvoir à Alexandre DESSURNE - Monsieur le Président : Je lui souhaite qu'elle se rétablisse très rapidement. Un petit faux pas.*

*Jonathan MADAU pouvoir à Corinne TATE*

*François ROZBROJ pouvoir à André DEDOURGES*

*Monsieur le Président : Et bien merci. Le premier point appelle la validation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 février. Le PV du 24, bien entendu, n'est pas encore terminé. Il est en cours de transcription et de mise en forme. Il vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 ? S'il n'y a pas de remarques. Je vais vous proposer de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Celui-ci est validé. Je vous en remercie. Le point 1 après le PV, approbation du compte de gestion et la parole est à Dominique MOREL.*

**1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Un compte de gestion, avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Alors considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent*

*régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des remarques, des questions ? Et bien s'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien validé à l'unanimité et je vous en remercie.*

Il est rappelé à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et suffisamment justifiées,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET VILLE**

*Monsieur le Président : Et bien nous arrivons au Compte administratif. Compte administratif, vous le savez, le Maire doit sortir lors du vote, mais j'ai pris l'habitude, en tout cas, dans les mandats précédents, de sortir dès que l'on parle, dès que l'on expose ces Comptes administratifs. Aussi, je vais donner la présidence au premier adjoint. Je vais donc donner la parole à Joachim GUFFROY et puis je vais aller prendre l'air, puisque ici je ne peux pas aller dans mon bureau. Joachim tu as la parole.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. Alors Compte administratif 2019 – budget ville, la parole est à Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Alors je vais commencer par le budget ville. L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.*

*Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Alors normalement, il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.*

*Cette année, certaines communes pourront conformément à l'ordonnance du 23 mars 2020, voter ce compte jusqu'au 31 juillet 2020. Alors pour ce qui nous concerne le compte administratif est arrêté pour 2019 à :*

*En section de Fonctionnement*

*- En dépenses à 14 630 443,04 €*

*- En recettes à 17 298 280,38 €*

La section de fonctionnement a donc dégagé un excédent annuel de 2 667 837,34 €. En intégrant les reports de 2018, la section présente un excédent cumulé de 5 167 837,34€.

Pour la section d'investissement

- En dépenses à 8 288 944,84 €
- En recettes à 9 717 841,03 €

La section d'investissement a donc dégagé un excédent annuel de 1 428 896,19 €.

En intégrant les reports de 2018, ainsi que les Restes à réaliser fin 2019 (dépenses et recettes engagées restant à payer et encaisser), la section présente un déficit de -566 199,47 €.

Pour la section de fonctionnement on vous a fait un tableau par chapitre avec donc les prévisions et les réalisations sur les années 2019, 2018 et 2017. Que dire ! On constate une stabilité globale de nos ressources annuelles avec une érosion de remboursements des frais de personnel au chapitre 013 et toujours une progression des produits de services - chapitre 70 : cantines, accueils de loisir, entrées piscine et activités sportives, prestations culturelles - preuve de l'adhésion de nos concitoyens aux services proposés par la municipalité. Donc on vous a fait un détail des produits des services, je ne vais pas vous donner tous les chiffres, vous en avez, bien entendu, pris connaissance. Un rappel sur la fiscalité. Pour cette année on avait encore une taxe d'habitation à 9,97 %, une taxe foncière sur propriété bâtie à 27,91 % et une taxe foncière sur la propriété non bâtie à 89,79 %. Un petit rappel, ce sont les mêmes taux que depuis 2007. Ce qui nous donne selon les différents taux, base réelle des montants. Donc pour la taxe d'habitation 1.063.442 €, pour le foncier bâti 3.504.687 €, pour le foncier non bâti 59.744 €. Le ratio fiscalité par habitant est donc de 383 €. On vous a fait un état des différentes dotations. DGF – DSU sur la période 2019 – 2018 – 2017 et on vous a proposé les variations par année donc, 2017/2018 pour la DGF c'était – 1,38 %, variation 2018/2019 c'était – 3,68 %. Par contre pour la DSU, la variation 2017/2018 était + 3,38 %. La variation 2018/2019 était de + 2,66 %. On vous a fait au niveau des dépenses, en sachant qu'elles s'élèvent à 13.810.325,75 €, réparties comme suit : En dépenses réelles, 13 258 088,15 € et en dépenses d'ordre, 457 264,98 €. Donc vous trouvez un résumé des différentes dépenses par chapitre, bien entendu, avec les prévisions, réalisations et puis on vous a mis les années 2018, 2017 et 2016, ça vous permet de voir les différentes variations. Si on reprend le chapitre 012 – charges de personnel, on avait une prévision 8.256.800 €, on a une réalisation 8.201.070,07 €, en 2018 on était à 8.075.825,71 €. Ce qu'il faut savoir, c'est que, sur ce chapitre 12, les dépenses, même si elles ont progressé de 125.245 €, par rapport à 2018, c'est avec la montée en charge de la médiathèque municipale. En effet, les frais de personnel de la structure sont estimés à 239.000 € en 2019 contre 52.000 € en 2018. On a essayé de vous donner à chaque fois, chapitre par chapitre les principaux chiffres. Chapitre 66, diminution des intérêts de la dette, aucun emprunt n'a été contracté en 2019. On vous a aussi transmis les dépenses par service donc sur les années de 2019 à 2016. Certains pourront dire que, en Politique ville on n'a aucun chiffre en 2019, et bien c'est un peu normal, c'est parce que maintenant la dépense est en investissement.

Donc pour la section d'investissement, au niveau de la page 12. En dépenses, elles s'élèvent à 8 288 944,84 € dont 5 783 160,61 € de dépenses d'équipement, 804 724,41 € de remboursement de nos emprunts, et on a une somme de 1 701 059,82€ qui est une dépense d'ordre que vous trouverez en plus et en moins en fait puisque c'est une opération GIRZOM qu'on a du solder. Les principales dépenses d'équipements pour les plus importantes, on a bien sur le solde de la construction de la Médiathèque, on a du mobilier, fond documentaire de la Médiathèque, on a la construction de 2 classes modulaires à l'école Barbusse, on a la réhabilitation de la salle Borotra, sol + éclairage, on a la réhabilitation de l'Avenue des Saules, on a une phase de défibrillateurs dans les ERP, on a une série de trottoirs, rue Delattre, rues de Picardie et Jeanne d'Arc. Alors on a aussi en clôture d'exercice, ça vous a été noté, 5 035 574, 74 € en crédits reportés d'investissement. On vous a noté les principaux reports de l'année 2019 sur l'année 2020. Le plus gros poste, étant bien entendu, la reconstruction de la passerelle pour 1.548.762 €.

*Alors au niveau des recettes, elles s'élèvent à 9 717 841,03 € dont 1 339 401,18 € de subventions d'investissement, 6 225 567,63 € de dotations et fonds propres, et de 2 148 072,22 € de recettes d'ordre liées aux amortissements pour 457 264,98 €, ainsi qu'aux écritures de clôture des opérations de cité GIRZOM, que l'on retrouve pour 1 690 807,24 €.*

*Les recettes réelles les plus importantes concernent la subvention pour la médiathèque à hauteur de 1 278 300,00 €, produit des amendes de police, c'est toujours pratiquement le même montant, c'est 23 792,00 €, ce n'est pas l'ensemble des PV qui peuvent avoir été faits par notre Police municipale, je le rappelle. Et puis on a du FCTVA à hauteur de 469 527,54 €.*

*En clôture d'exercice, donc 477 535 € ont été inscrit en crédits reportés d'investissement.*

*Ils reprennent la DETR pour l'extension de l'école Barbusse donc à hauteur de 99 245 €, les subventions FDE et DETR pour l'éclairage public, et le DSIL pour la passerelle à hauteur de 240 000 €. On vous a transmis les principaux ratios. Il est donc proposer au Conseil municipal de procéder au vote du Compte administratif 2019 du Budget Ville.*

*Joachim GUFFROY : La parole circule, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GARENAUX.*

*Anthony GARENAUX : Merci. Merci pour le micro. Mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier comme il se doit les services financiers pour la qualité des documents transmis.*

*Le compte administratif de l'année 2019 nous amène à plusieurs remarques.*

*Tout d'abord, avec 18,5M d'€ prévus en dépenses de fonctionnement, et une réalisation de 14,6M d'€, nous constatons que cette section de fonctionnement est maîtrisée. Nous ne pouvons que nous en féliciter.*

*En revanche, en section d'investissement, et comme cela est le cas chaque année depuis que nous siégeons au sein de cette assemblée, c'est une autre histoire. En effet, votre optimisme vous pousse à croire que vous pouviez exécuter 15,1M d'€ d'investissement, ce qui est considérable. Ainsi, vous arrivez péniblement à dépenser 8.3M d'€, soit un taux de réalisation de moins de 55%, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu initialement.*

*Dois-je vous rappeler, comme je le fais chaque année, que l'investissement est la locomotive de la commune, c'est ce qui la rend plus dynamique, plus attractive, plus performante, plus moderne ?*

*Dois-je vous rappeler aussi qu'il y a tant à faire : enfouissement des réseaux, réfection de trottoirs et de voiries, travaux dans les bâtiments scolaires et municipaux, et j'en passe !*

*Il n'y a qu'à prendre une matinée et faire un diagnostic en marchant dans la ville pour voir l'ampleur des travaux qui sont à faire !*

*Pour nous, il est grand temps, pour ce 3<sup>e</sup> mandat du groupe majoritaire, que celui-ci ne reste pas passif et se mette enfin au travail!*

*C'est pour ces raisons que, comme à l'accoutumée, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des comptes administratifs présentés ce soir.*

*Joachim GUFFROY : Dominique, si tu as une réponse à faire ?*

*Dominique MOREL : Monsieur le Président, je ne vais apporter qu'une seule réponse. Je pense que Monsieur GARENAUX devrait visiter plus souvent nos écoles, parce que moi, qui y suis allé pas mal, pendant ce confinement, j'y suis passé, je trouve que nos écoles sont belles, bien équipées, je pense que si Monsieur GARENAUX demandait aux enseignants de notre ville, et faisait une comparaison avec d'autres communes, et bien les enseignants leur diraient, à Harnes on est bien, on a de beaux bâtiments, on est bien équipés.*

*Joachim GUFFROY : Merci Dominique. Je rappellerai aussi tout simplement à Monsieur GARENAUX, que justement le groupe majoritaire est toujours majoritaire, c'est que la population a suffisamment apprécié le niveau d'investissement au cours de ces 6 dernières années. Monsieur FONTAINE, une intervention ?*

*Jean-Marie FONTAINE : Oui. Je ferai très très court, je vais saluer le travail des services et remercier ce travail et le résultat de la présentation de ces comptes. A titre personnel, je ne peux qu'engager le groupe majoritaire à poursuivre la politique d'investissement telle qu'on a pu la connaître dans les derniers mois du dernier mandat. La ville a besoin d'investissement, je l'ai déjà dit précédemment et j'invite, j'engage le groupe majoritaire à poursuivre dans cette voie et je remercie auparavant avec un peu d'avance ces investissements. Merci beaucoup.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur FONTAINE pour cette intervention. S'il n'y en a pas d'autre, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci.*

Monsieur Philippe DUQUESNOY donne la présidence à Monsieur Joachim GUFFROY et quitte la salle.

Monsieur Joachim GUFFROY donne la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL présente la note de présentation synthétique du compte administratif 2019.

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En cette année 2020 et conformément à l'ordonnance du 23 mars 2020, la date limite de vote des Compte de Gestion et Compte Administratif a été repoussée au 31 juillet 2020.

Ce compte administratif est arrêté pour 2019 à

#### Section de Fonctionnement

- En dépenses à **14 630 443,04 €**

- En recettes à **17 298 280,38 €**

La section de fonctionnement a donc dégagé un excédent annuel de 2 667 837,34 €.

En intégrant les reports de 2018, la section présente un excédent cumulé de 5 167 837,34€ (Tableau II-A1 du compte administratif).

#### Section d'investissement

- En dépenses à **8 288 944,84 €**

- En recettes à **9 717 841,03 €**

La section d'investissement a donc dégagé un excédent annuel de 1 428 896,19 €.

En intégrant les reports de 2018, ainsi que les Restes à réaliser fin 2019 (dépenses et recettes engagées restant à payer et encaisser), la section présente un déficit de -566 199,47 € (Tableau II-A1 du compte administratif).

### **Section de Fonctionnement**

#### **A/ RECETTES**

Elles s'élèvent à 17 298 280,38 € réparties comme suit (Tableau II-A2 du compte administratif)

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Recettes réelles (chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 76, et 77) | 17 288 027,80 € |
| - Recettes d'ordre (chapitres 042 et 043)                     | 10 252,58 €     |

#### ***Evolution des Recettes par chapitre :***

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
--	-------------	-------------	-------------	-------------

	<i>Prévision</i>	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Chapitre 013 – Atténuation de charges	129 700,00	472 443,57	573 891,83	532 653,18	586 671,90
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine	623 000,00	774 376,06	746 531,62	666 512,70	622 247,82
Chapitre 73 – Impôts et taxes	11 160 692,00	11 477 747,16	11 102 222,85	11 049 111,40	11 109 909,63
Chapitre 74 – Dotations – participation	4 105 308,00	4 492 582,16	4 343 748,24	4 313 157,73	4 420 916,62
Chapitre 75 – Produits de gestion courante	52 000,00	63 186,92	59 227,97	60 906,92	61 448,02
Chapitre 76 – Produits financiers	0,00	3,00	3,00	3,60	3,50
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 000,00	7 688,93	130 882,96	278 516,74	458 076,10
Opérations d'ordre	10 300,00	10 252,58	10 252,58	12 663,55	9 719,58

On constate une stabilité globale de nos ressources annuelles, avec une érosion des remboursements sur frais de personnel du chapitre 013 (remboursements d'assurance), et toujours une progression des produits des services (chapitre 70 : cantines, accueils de loisir, entrées piscine et activités sportives, prestations culturelles), preuve de l'adhésion de nos concitoyens aux services proposés par la municipalité.

Dans le détail, ils se décomposent comme suit (Tableau III-A2 du compte administratif)

***Les produits des services***

	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Service culturel	70 907,95	60 666,46	45 604,35
Service sport	315 173,15	313 345,95	270 288,80
ALSH – Colonies – CAJ	124 247,36	114 844,50	107 254,67
Cantine – garderie	252 061,80	225 854,52	226 352,41

***La Fiscalité***

Les taux se répartissent comme suit (Tableau III-A2 du compte administratif)

Taxe d'habitation :	9.97 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27.91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	89.79 %

<b>Taxes d'habitation</b>			<b>Foncier Bâti</b>			<b>Foncier Non Bâti</b>		
Bases réelles	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
10 666 422	9,97%	1 063 442	12 560 062	27,91%	3 504 687	66 537	89,79%	59 744

(Hors rôles supplémentaires)

Ratio fiscalité/habitant : 383 €/habitant.

Le dynamisme des projets d'aménagements urbains, tant en habitat neuf qu'en réhabilitation de logement, produit une hausse modeste mais régulière des ressources fiscales, sans alourdir la pression des taux sur les harnésiens.

### ***Dotations et Taxes***

<b>Dotation</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation 2017/2018</b>	<b>Variation 2018/2019</b>
D.G.F.	1 074 969	1 116 075	1 131 707	-1,38 %	-3,68%
D.S.U.	2 643 821	2 575 389	2 491 076	+ 3,38 %	+2,66%

### **B/ DEPENSES**

Elles s'élèvent à 13 810 325,75 € réparties comme suit (Tableau II-A2 du compte administratif)

- Dépenses réelles : 13 258 088,15 €
- Dépenses d'ordre : 457 264,98 €

### ***Evolution des Dépenses par chapitre***

<b>DEPENSES</b>	<b>2019</b>		<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<i>Prévisions</i>	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation
Chapitre 011 Charges à caractère général	4 696 000,00	3 931 512,90	3 679 829,79	3 256 312,93	3 133 417,92
Chapitre 012 – Charges de personnel	8 256 800,00	8 201 070,07	8 075 825,71	7 978 586,18	8 133 417,92
Chapitre 65 Charge de gestion courante	1 476 300,00	1 398 237,93	1 281 254,63	1 242 031,71	1 288 731,12
Chapitre 66 – Charges financières	272 000,00	221 870,32	257 861,45	292 091,34	325 808,98
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	831 000,00	400 486,84	118 003,56	8 163,98	131 182,79
Chapitre 042 (ordre)	458 000,00	457 264,98	397 550,61	682 189,44	720 776,39

Les faits marquants de l'exercice se retrouvent sur les chapitres 65 et 67 (Tableau III-A1 du compte administratif)

Dans une moindre proportion et sur un exercice budgétaire de démarrage, les dépenses supplémentaires de fonctionnement engendrées par l'ouverture de la Médiathèque se constatent partiellement sur les chapitres 011 et 012.

### ***Dépenses par services***

<b>Service</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Administration générale	208 626	170 225	166 371	215 119
Informatique	30 381	45 086	41 197	42 400
Communication	69 423	62 827	65 086	71 155
culture	178 802	155 874	148 884	182 015

<i>Dont cinéma</i>	85 196	76 715	66 329	79 918
<i>Dont Maison des Claquots</i>	5 099	7 096	4 566	7 222
Médiathèque	53 042	0	0	0
Fêtes et cérémonies	146 528	174 094	101 790	116 028
Affaires scolaires	319 936	314 277	309 405	344 407
Jeunesse	417 735	385 873	369 941	410 865
Sport	707 096	590 520	510 799	578 373
Services techniques	684 292	604 389	489 777	565 053
Service urbanisme	607 628	566 271	682 001	197 660
Service bâtiment	365 870	297 103	142 881	196 515
Sécurité	57 075	54 567	50 340	55 182
Police municipale	28 004	28 741	19 645	18 786
Politique ville (inclus FTU)		30 234	27 645	5 288
Salles	44 948	51 192	44 719	45 455
Economique	11 707	14 896	15 114	15 948
TOTAL	3 931 093	3 546 169	3 185 595	3 060 249

### **Chapitre 012**

Les dépenses de ce chapitre ont progressé de 125 245€ par rapport à 2018, par la montée en charge de la médiathèque municipale.

Les frais de personnel de la structure sont estimés à 239 000€ en 2019, contre 52 000€ en 2018 pour l'ex-bibliothèque. Cette dépense supplémentaire devrait être stabilisée pour les exercices budgétaires à venir.

### **Chapitre 65**

On constate pour la première fois une subvention versée au Foyer A. Croizat (79 600€), dans le but de procéder aux aménagements et réparations bâtementaires devenues nécessaires ; on y constate également une hausse de 30 000€ de subventions aux associations afin d'encadrer la venue de l'équipe de France de volley-ball pour un match exhibition sur le territoire communal.

### **Chapitre 66**

Diminution des intérêts de la dette ; aucun emprunt n'a été contracté en 2019.

### **Chapitre 67**

Des travaux de démolition de bâtiments ont été réalisés (article 678) : 2 immeubles rue Zola pour 30 000€, un ensemble immobilier rue Virel pour 327 000€ ; enfin, les premiers diagnostics concernant la démolition de la salle Ansart ont été réalisés pour 10 000€.

## **Section d'investissement**

### **A – DEPENSES**

Elles s'élèvent à 8 288 944,84 € dont 5 783 160,61 € de dépenses d'équipement, 804 724,41 € de remboursement de nos emprunts, et 1 701 059,82€ de dépenses d'ordre intégrant à la fois les reprises d'amortissement (10 252,58 €), ainsi que les écritures de clôture des opérations de cité GIRZOM (1 690 807,24 €).

(Tableau III-B1 du compte administratif)

**Les principales dépenses d'équipement concernent pour les plus importantes:**

Solde de la construction de la Médiathèque et abords (chapitres 20 & 21)	615 500 €
Mobilier/Informatique/Fond documentaire Médiathèque (opération 17)	856 400 €
Construction de 2 classes modulaires école Barbusse (opération 12)	391 400 €
Réhabilitation salle Borotra , sol + éclairage (opération 13)	112 900 €
Réhabilitation Avenue des saules (opération 14)	804 600 €
Défibrillateurs dans les ERP (phase 1/3) (chapitre 21)	49 400 €
Trottoirs rue Delattre (chapitre 23)	237 900 €
Trottoirs rue de Picardie (chapitre 23)	227 200 €
Trottoirs rue Jeanne d'Arc (chapitre 23)	203 900 €

Une dépense de 29.700 € est engagée en section d'investissement dans le cadre du FTU.

En clôture d'exercice, 5 035 574, 74 € ont été inscrit en crédits reportés d'investissement. Outre les crédits nécessaires pour terminer les projets de faible montant en cours (comme par exemple la réhabilitation de la façade de l'église, les matériels pour les différents services municipaux, le mobilier pour l'école Barbusse, le panneau d'affichage extérieur pour le centre Prévert, l'extension du réseau de vidéosurveillance, ....), les principales opérations pour lesquels les crédits sont repris en 2020 sont les suivants :

Aménagement des berges de la Souchez	170 000 €
Aménagement des entrées de ville	100 000 €
Sécurisation des abords des écoles	112 200 €
Remplacement des menuiseries des écoles	400 000 €
Démolition / Reconstruction salle Préseau	100 000 €
Réhabilitation avenue des saules	147 309 €
Voirie rue Delattre	298 896 €
Voirie rue de Picardie	129 696 €
Entrée de ville rue Barbusse	350 000 €
Marché de Performance Energétique	300 000 €
Aménagements intérieurs/ Fond documentaire Médiathèque	238 426 €
Reconstruction de la passerelle	1 548 762 €

**B – RECETTES**

Elles s'élèvent à 9 717 841,03 € dont 1 339 401,18 € de subventions d'investissement, 6 225 567, 63 € de dotations et fonds propres, et de 2 148 072,22 € de recettes d'ordre liées aux amortissements (457 264,98 €), ainsi qu'aux écritures de clôture des opérations de cité GIRZOM (1 690 807,24 €).

(Tableau III-B2 du compte administratif)

Les recettes réelles les plus importantes concernent

- Subventions médiathèque	1 278 300,00 €
- Produit des amendes de police	23 792,00 €
- Subvention lutte contre produits phytosanitaires	10 000,00 €
- Taxes d'Aménagement	29 442,13 €
- FCTVA	469 527,54 €

En clôture d'exercice, 477 535 € ont été inscrit en crédits reportés d'investissement.

Ils reprennent la DETR pour l'extension de l'école Barbusse (99 245 €), des subventions FDE et DETR pour l'éclairage public (138 290 €), et le DSIL pour la reconstruction de la passerelle (240 000 €)

### Les principaux ratios

(repris au tableau I-A du compte administratif)

→Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 197,08 €
→Produit des impositions directes/population	382,72 €
→Recettes réelles de fonctionnement / population	1 366,41 €
→Dépenses d'équipement brut / population	446,95 €
→Encours de la dette / population	359,85 €
→Dépenses de personnel nettes (inclus chapitre 013) / dépenses réelles de fonctionnement	54,75%
→Dépenses fonct. + remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,61%
→Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,71%
→Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	26,34%

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE) APPROUVE le Compte administratif 2019 du Budget Ville.

### 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGETS ANNEXES

*Joachim GUFFROY : Compte administratif 2019, budgets annexes et la parole est à Dominique.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors, je voudrais faire un petit rappel, c'est que les budgets annexes, sur l'année 2019, nous en avons 3 : le budget cimetièrre, le budget bâtiments à caractère industriel et commercial et le budget des racines et des hommes. Alors concernant le budget cimetièrre. Nous avons donc une section de fonctionnement. Donc les dépenses en réalisé nous sommes à 8.400,50 €, en recettes nous sommes à 2.362,50 €. Avec la reprise de l'année N-1 qui était de 113.781,88 €, nous avons donc un résultat de 107.743,88 €. Alors comme vous pourrez le constater sur 2020, le budget cimetièrre sera réintégré au budget principal de la ville. Même si le problème des TVA sera toujours là. Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Cimetièrres ».*

*Joachim GUFFROY : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. S'il n'y en a pas, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Dominique pour la partie commerces.*

Monsieur Philippe DUQUESNOY donne la présidence à Monsieur Joachim GUFFROY et quitte la salle.

Monsieur Joachim GUFFROY donne la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL présente le compte administratif – exercice 2019 – budget annexe « Cimetièrre ».

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetièrre »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

## I – Budget « Cimetière »

### Il ne comporte qu'une section de fonctionnement

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous

<i>Section de fonctionnement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	8 400,50		8 400,50
Recettes	2 362,50	113 781,88	116 144,38
Résultat	-6 038,00		<b>107 743,88</b>

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle de 2018, et suite à la délibération du Conseil Municipal prise en 2019, le budget cimetière est clôturé au 31/12/2019.

Il s'ensuit que les résultats finaux de ce budget seront réintégrés en 2020 dans le budget principal de la Ville, et qu'aucun Budget ne sera plus voté à partir de 2020.

Pour autant, les dépenses et recettes relatives aux opérations du cimetière resteront soumises aux déclarations trimestrielles de TVA ; ces opérations seront donc « individualisées » sur un code service spécifique du budget ville à partir de 2020 pour se conformer à la législation sur la TVA.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) APPROUVE le Compte administratif 2019 du Budget annexe « Cimetières ».

*Dominique MOREL : Alors, donc le budget commerces. Section de fonctionnement : Les recettes sont constituées par les loyers, le remboursement de la TEOM, c'est la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères par les locataires, l'amortissement de subvention, et le remboursement d'assurance pour le bâtiment sinistré. Les dépenses sont constituées de fournitures, de la prime d'assurance, des taxes foncière, de la THLV, de la dotation aux amortissements, et de l'ajustement de TVA. Les dépenses pour la réhabilitation du bâtiment au 62, rue des Fusillés a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020. Alors concernant la section de fonctionnement, en réalisé, en dépenses nous avons donc 50.960,87 €. En recettes nous avons donc 104.558,84 € ; Le résultat de l'année N-1 est de 168.257,48 €. Nous avons donc un résultat global de 221.855,45 €. Pour la section d'investissement, dépenses réalisées 540,26 €, les recettes, 21.841,61 €, résultat N-1, 415.285,53 €. Ce qui nous donne un résultat total de 436.586,88 € Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Bâtiments à caractère économique et commercial ».*

*Joachim GUFFROY : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Merci beaucoup. Ce ne sont pas des questions, mais juste une remarque sur ce budget commerces. Il affiche un solde positif de 658.442 €. J'engage le groupe majoritaire à avoir une réelle dynamique commerciale pour la ville. La ville en a besoin, les commerces en ont besoin. Quand on voit la difficulté, en particulier de ces commerces, avec la situation sanitaire qu'ils viennent de subir, j'engage donc le groupe majoritaire à avoir une réelle politique en faveur de ces commerces. Je rappelle, quand même, que ce budget de 658.442 € devrait peut-être disparaître, Monsieur MOREL, pour confirmer ou affirmer, dans le budget global de la ville, si on en suit les recommandations de la Chambre Régional des Comptes, il*

*faudra peut-être envisager d'orienter justement ces sommes en direction du commerce. Merci beaucoup.*

*Dominique MOREL : Alors, en réalité, on aura toujours un budget commerces.*

*Joachim GUFFROY : Je vous remercie Monsieur FONTAINE. S'il n'y a plus d'autre intervention, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Budget des racines et des hommes.*

Monsieur Philippe DUQUESNOY donne la présidence à Monsieur Joachim GUFFROY et quitte la salle.

Monsieur Joachim GUFFROY donne la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL présente le compte administratif – exercice 2019 – budget annexe « Commerces ».

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetière »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

**• II – Budget « Commerces »**

***Section de fonctionnement***

Les recettes sont constituées par les loyers, le remboursement de la TEOM par les locataires, l'amortissement de subvention, et le remboursement d'assurance pour le bâtiment sinistré.

Les dépenses sont constituées de fournitures, de la prime d'assurance, des taxes foncière et THLV, de la dotation aux amortissements, et de l'ajustement de TVA.

Les dépenses pour la réhabilitation du bâtiment au 62, rue des fusillés a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020.

***Section d'investissement***

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements

Les dépenses sont constituées de dépenses sur bâtiments, et de l'amortissement de la subvention

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous

<b><i>Section de fonctionnement</i></b>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	50 960,87		50 960,87
Recettes	104 558,84	168 257,48	272 816,32
Résultat	53 597,97		221 855,45

<i>Section d'investissement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	540,26		540,26
Recettes	21 841,61	415 285,53	437 127,14
Résultat	21 301,35		436 586,88

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) APPROUVE le Compte administratif 2019 du Budget annexe « Bâtiments à caractère économique et commercial ».

*Dominique MOREL : Donc en 2019, il n'y a eu aucune opération. Normalement 2020 était une année des Racines, avec ce Covid-19, cette manifestation a été annulée. Elle sera peut-être reportée en 2021. Donc, là nous ne reprenons que le résultat de l'année N-1 qui est 30.726,86 €, qui nous donne le même résultat, puisqu'il n'y a qu'une section de fonctionnement, donc 30.726,86 €. Un petit rappel, même si la manifestation n'a pas eu lieu, nous avons déjà signé des contrats avec certains prestataires et le Code des marchés nous impose pour certaines personnes d'effectuer des remboursements en fonction du montant des opérations. Donc nous aurons sur l'année 2020, même sans opération des Racines, donc des dépenses. Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote du Compte administratif 2019 du Budget annexe « Des Racines et des Hommes ».*

*Joachim GUFFROY : Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FONTAINE.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je suis désolé, ça va faire beaucoup de marche, mais c'est la position dans la salle qui veut ça. J'allais poser une question à Monsieur MOREL, mais il m'a un peu répondu et pas répondu en même temps, sur la manifestation des Racines et des Hommes 2021, puisqu'elle n'a pas pu avoir lieu en 2020. Est-ce que vous prenez l'engagement de la faire en 2021 ou est-ce que c'est quelque chose qui est encore en discussion ou quelque chose qui va être réfléchi ou en fonction peut-être de l'évolution de la situation sanitaire ?*

*Joachim GUFFROY : Sauf cas de force majeure, comme on a pu connaître cette année, des Racines et des Hommes aura bien lieu en 2021. Il n'y a pas d'autre intervention ? Je vais juste me permettre d'en faire une et de remercier à mon tour les services sur le travail accompli pour toute cette partie du compte administratif et du budget 2019 et aussi pour tout le travail qui a été fourni ensuite pour préparer le budget 2020. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont contre ? Ceux qui s'abstiennent ? Ceux qui sont pour ? Je vous remercie.*

Monsieur Philippe DUQUESNOY donne la présidence à Monsieur Joachim GUFFROY et quitte la salle.

Monsieur Joachim GUFFROY donne la parole à Dominique MOREL.

Dominique MOREL présente le compte administratif – exercice 2019 – budget annexe « Des Racines et des Hommes ».

Les budgets annexes concernent :

- Le budget « cimetièrre »
- Le budget « Bâtiments à caractère industriel et commercial »
- Le budget « Des racines et des hommes »

### III – Budget « Des Racines et des Hommes »

#### Il ne comporte qu'une section de fonctionnement

Aucune opération comptable n'a été réalisée en 2019.

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous

<i>Section de fonctionnement</i>	Réalisé	Résultat n-1	Total
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	0,00	30 726,86	30 726,86
Résultat	0,00		30 726,86

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) APPROUVE le Compte administratif 2019 du Budget annexe « Des Racines et des Hommes ».

*Joachim GUFFROY : Blaise si tu peux aller chercher Monsieur le Maire, s'il te plait. Ecoutez Monsieur le Maire, toutes mes félicitations, les comptes administratifs 2019 ont été adoptés. Monsieur le Maire je vous rends la présidence.*

*Monsieur le Président : Et bien, mesdames, messieurs, un grand merci. Un grand merci aux agents. A tous les agents qui ont travaillé, qui ont participé pour présenter ces comptes administratifs 2019. Ils l'ont présentés, ils ont été travaillés avec professionnalisme, beaucoup de rigueur. Merci à toi, Christophe SENEZ, qui est dans la salle, je ne le vois pas mais il est là. Merci à toi, mais merci aussi à Dominique MOREL pour son investissement. Il est un formidable spécialiste des finances, du budget. Mais je suis persuadé aussi, qu'il sera un excellent formateur demain. Je remercie aussi tous ceux qui ont voté ces comptes, pas seulement pour leur confiance, mais c'est surtout pour l'approbation du travail qui a été effectué et l'envie de progresser en toute transparence dans l'évolution de notre belle ville. Cela dit, je redonne la parole à Dominique MOREL pour vous présenter le point 4. Le point 4 qui est l'affectation des résultats. Dominique je t'en prie.*

## 4 AFFECTATION DES RESULTATS 2019

### 4.1 BUDGET VILLE

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président, donc on va commencer par le budget ville. En fait, pour la section de fonctionnement on a un résultat de clôture à 5.167.837,34 €, comme c'a été rappelé tout à l'heure. En section d'investissement, on a un résultat à 3.991.840,27 €. On a un exercice en plus pour la section de fonctionnement puisque on a l'intégration du budget cimetièrre, donc à hauteur de 107.743,88 €, ce qui nous donne un résultat de clôture consolidé à 5.275.581,22 €. Alors concernant la section d'investissement, donc excédent de financement, comme je l'ai dit, à hauteur de 3.991.840,27 €, des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 5.035.574,74 €. Des restes à réaliser en recettes à hauteur de 477.535 €, soit un besoin de financement à hauteur de 566.199,47 €. On décide donc l'affectation des différents résultats au compte 168 – recettes d'investissement à hauteur de 2.775.581,22 €. Au compte 002, excédent de fonctionnement reporté pour 2.500.000 €.*

*Monsieur le Président : Des questions ? Et bien, s'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y'a-t-il des abstentions ? Alors on compte, ça fait 5, c'est cela. Y'a-t-il des contres ? Et bien le reste pour l'approbation. Je vous en remercie.*

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice		33	
Nombre de membres présents		29	
Nombre de suffrages exprimés		32	
Votes	contre :	abst. : 5	pour : 27

**COMMUNE DE HARNES**  
 DELIBERATION  
 DU 10/06/2020  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice		33	
Nombre de membres présents		30	
Nombre de suffrages exprimés		33	
Votes	contre : 0	abst : 5	Pour : 28

Date de la convocation : 03/06/2020  
 Séance du 10/06/2020 à 19 heures 00

Le 10/06/2020, réuni sous la présidence de M. Joachim GUFFROY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mr DUQUESNOY Philippe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8 226 597,96 €
Part affectée à investiss	5 726 597,96 €	
Opérations de l'exercice	14 630 443,04 €	17 298 280,38 €
Totaux	20 357 041,00 €	25 524 878,34 €
Résultat de clôture		5 167 837,34 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	2 562 944,08 €
0,00 €	
8 288 944,84 €	9 717 841,03 €
8 288 944,84 €	12 280 785,11 €
	3 991 840,27 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	10 789 542,04 €
5 726 597,96 €	
22 919 387,88 €	27 016 121,41 €
28 645 985,84 €	37 805 663,45 €
	9 159 677,61 €

intégration dissolution BA cimetière 107 743,88 €

Résultat de clôture consolidé **5 275 581,22 €**

Besoin de financement  
 Excédent de financement

**3 991 840,27 €**

Restes à réaliser DEPENSES  
 Restes à réaliser RECETTES

**5 035 574,74 €**  
**477 535,00 €**

Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

**566 199,47 €**

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

**2 775 581,22 €** au compte 1068 (recette d'investissement)

**2 500 000,00 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations DUQUESNOY Philippe ; GUFFROY Joachim ; PUSZKAREK Valérie ; MOREL Dominique ; BOS-WITKOWSKI Annick ; HAINAUT Jean-Pierre ; TATE Corinne ; GRUNERT Fabrice ; GUELMENGER André ; TORCHY Patrice ; GUIRADO Carole ; KALETA Jean-François ; SCHUBERT Nadine ; ALLARD Maryse ; MATUSIAK Gérard ; RATAJCZYK Patricia ; HOUZIAUX Jeanne ; BONDOIS Anne Catherine ; AOMAR Jean-Claude ; DUVAL Christelle ; MALPAUX Patrice ; YATTOU Safia ; LYSIK Sébastien ; DESSURNE Alexandre ; GUELMENGER Pauline ; DEDOURGES André ; JACQUART Guylaine ; GARENAUX Anthony ; DELEFOSSE Marine ; FONTAINE Jean-Marie

Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

(2) En fonction des données communiquées par le comptable

## **4.2 BUDGETS ANNEXES**

### **4.2.1 BUDGET COMMERCES**

*Monsieur le Président : Et bien après le budget ville, nous avons un autre budget qui est le budget commerces.*

*Dominique MOREL : Tout à fait Monsieur le Président. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, en section de fonctionnement, en résultat de clôture on a 221.855,45 €. Pour la section d'investissement on a 436.586,88 €. Donc excédent de la section d'investissement, 436.586,88 €. On décide donc au niveau de l'affectation de l'excédent de fonctionnement, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté pour 221.855,45 €.*

*Monsieur le Président : Des questions ? Abstentions ? 5, toujours. Contres ? Il n'y en a pas et je vous en remercie.*

<i>Lors du vote du compte administratif</i>			
Nombre de membres en exercice		33	
Nombre de membres présents		29	
Nombre de suffrages exprimés		32	
Votes	contre :	abst. : 5	pour : 27

**BUGDET COMMERCES**  
 DELIBERATION  
 DU 10/06/2020  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i>			
Nombre de membres en exercice		33	
Nombre de membres présents		30	
Nombre de suffrages exprimés		33	
Votes	contre : 0	abst : 5	Pour : 28

Date de la convocation : 03/06/2020  
 Séance du 10/06/2020 à 19 heures

Le 10/06/2020, réuni sous la présidence de M. Joachim GUFFROY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mr DUQUESNOY Philippe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		168 257,48 €		415 285,53 €		583 543,01 €
Part affectée à investiss	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Opérations de l'exercice	50 960,87 €	104 558,84 €	540,26 €	21 841,61 €	51 501,13 €	126 400,45 €
Totaux	50 960,87 €	272 816,32 €	540,26 €	437 127,14 €	51 501,13 €	709 943,46 €
Résultat de clôture		221 855,45 €		436 586,88 €		658 442,33 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		436 586,88 €			
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		436 586,88 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
221 855,45 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations DUQUESNOY Philippe ; GUFFROY Joachim ; PUSZKAREK Valérie ; MOREL Dominique ; BOS-WITKOWSKI Annick ; HAINAUT Jean-Pierre ; TATE Corinne ; GRUNERT Fabrice ; GUELMENGER André ; TORCHY Patrice ; GUIRADO Carole ; KALETA Jean-François ; SCHUBERT Nadine ; ALLARD Maryse ; MATUSIAK Gérard ; RATAJCZYK Patricia ; HOUZIAUX Jeanne ; BONDOIS Anne Catherine ; AOMAR Jean-Claude ; DUVAL Christelle ; MALPAUX Patrice ; YATTOU Safia ; LYSIK Sébastien ; DESSURNE Alexandre ; GUELMENGER Pauline ; DEDOURGES André ; JACQUART Guilaine ; GARENAUX Anthony ; DELEFOSSE Marine ; FONTAINE Jean-Marie

Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable

#### **4.2.2 BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES**

*Monsieur le Président : Il nous reste un budget. Je te donne la parole Dominique pour des Racines et des Hommes.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. En effet, c'est le budget des Racines et des Hommes. On a un résultat de clôture à hauteur de 30.726,86 €. On n'a pas de section d'investissement. Donc il est décidé d'affecter la somme, l'excédent de fonctionnement, la somme de 30.726,86 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.*

*Monsieur le Président : Merci. Pas de questions, de remarques ? Abstentions ? 5. Contres ? Il n'y en a pas. Merci.*

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes contre :	abst. : 5 pour : 27

**BUGDET RACINES ET DES HOMMES**  
 DELIBERATION  
 DU 10/06/2020  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents	30	
Nombre de suffrages exprimés	33	
Votes contre :	abst : 5	Pour : 28

Date de la convocation : 03/06/2020  
 Séance du 10/06/2020 à 19 heures

Le 10/06/2020, réuni sous la présidence de M. Joachim GUFFROY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mr DUQUESNOY Philippe, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		30 726,86 €		0,00 €		30 726,86 €
Part affectée à investiss	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	30 726,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 726,86 €
Résultat de clôture		30 726,86 €				30 726,86 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
30 726,86 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations DUQUESNOY Philippe ; GUFFROY Joachim ; PUSZKAREK Valérie ; MOREL Dominique ; BOS-WITKOWSKI Annick ; HAINAUT Jean-Pierre ; TATE Corinne ; GRUNERT Fabrice ; GUELMENGER André ; TORCHY Patrice ; GUIRADO Carole ; KALETA Jean-François ; SCHUBERT Nadine ; ALLARD Maryse ; MATUSIAK Gérard ; RATAJCZYK Patricia ; HOUZIAUX Jeanne ; BONDOIS Anne Catherine ; AOMAR Jean-Claude ; DUVAL Christelle ; MALPAUX Patrice ; YATTOU Safia ; LYSIK Sébastien ; DESSURNE Alexandre ; GUELMENGER Pauline ; DEDOURGES André ; JACQUART Guylaine ; GARENAUX Anthony ; DELEFOSSE Marine ; FONTAINE Jean-Marie

Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote  
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable

## **5 BUDGET PRIMITIF VILLE - 2020**

*Monsieur le Président : Et puis, je vais encore redonner pour le point suivant la parole à Dominique MOREL, puisque nous allons vous le budget primitif 2020, celui de la ville. Ensuite suivront les autres. Je t'en prie Dominique.*

### **5.1 NOTE DE PRESENTATION**

#### **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors, comme je l'ai rappelé, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes dont les grands lignes ont été abordées dans le rapport d'orientation budgétaire servant de support au débat d'orientation budgétaire qui a fait l'objet d'un vote lors du conseil municipal du 12 Février 2020. Le budget respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, et d'équilibre. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et doit être voté avant le 31 Juillet 2020 pour cette année, dans le cadre des dispositions exceptionnelles Covid 19 et transmis au contrôle de légalité dans les 15 jours suivant son adoption par l'assemblée délibérante. D'une manière générale, le budget 2020 manifeste la volonté d'intégrer harmonieusement les charges de fonctionnement de la Médiathèque en année pleine, d'absorber le surcout de fonctionnement évident lié à la crise du Covid 19, maîtriser la masse salariale, maintenir la stabilité fiscale.*

*Alors en fonctionnement : Les notifications récemment reçues des services de l'Etat attestent d'une stabilité globale des recettes en ce qui concerne les dotations et la fiscalité 2020. La collectivité anticipe des besoins budgétaires supplémentaires pour la gestion financière de la crise Covid. Pour cette année, on a une hausse de subvention au CCAS de 70 000€, destiné à un reversement au Foyer-Logement (20 000€ seront destinés à ses besoins propres, 50 000€ pour absorber les dépenses de mise en sécurité du Foyer : gardiennage pendant le confinement, fournitures de produits d'hygiène).*

*En investissement : Il s'agira tout d'abord de terminer les projets lancés fin 2019, et repris dans les reports d'investissements pour 5,035 millions d'euros, et listés dans la note synthétique relative au Compte Administratif 2019. Pour financer les dépenses nouvelles envisagées en 2020, la commune s'appuiera essentiellement sur son autofinancement réel et prévisionnel, l'excédent au 31/12/2019, et un emprunt de 1 835 000€. Alors je rappelle que la mobilisation reste conditionnelle car nous sommes dans l'attente de recettes liées à des ventes de terrains, dont les actes ne sont pas encore finalisés.*

*Alors le budget primitif s'élève à : 18 406 500 € en section de fonctionnement ; 12 765 750 € en section d'investissement. Il intègre les résultats de l'exercice 2019.*

*Alors en section de fonctionnement, en recettes : Recettes réelles, on est à 15 894 200 € ; Recettes d'ordre, 12 300 € ; Excédent 2019, 2 500 000 €.*

*On vous a listé les principales lignes budgétaires. Chapitre 013 – atténuation des charges, en vous faisant une comparaison avec le budget 2019. Chapitre 70 – produits de services. Là, on a malheureusement intégré la crise du Covid 19, puisque si on remarque bien, au BP 2019 on avait 250 000 € de recettes en entrées piscine, on a tablé sur 50 000 €. Peut-être qu'on a tablé en bas mais aujourd'hui c'est ce qu'on a souhaité prendre comme hypothèse. La cantine aussi, on voit qu'on a 35.000 € de moins. Entrées de cinéma, on a 15 000 € de moins. Donc le chapitre 73 – impôts et taxes, c'est donc la fiscalité, dotation CALL. Là, on a une stabilité pour les ressources de la CALL, bien entendu, et la fiscalité on a une très légère augmentation qui est du en fait à l'évolution des bases et non à l'évolution des taux de la ville. Au chapitre 74, on a repris tout ce qui est dotations, participation, principalement la DGF et la DSU. Et puis on a des opérations d'ordre et puis l'excédent de fonctionnement 2018. Pour vous dire qu'on a intégré cette crise sanitaire, on a une stabilité des ressources CALL et on a une hausse des prévisions de DSU.*

Concernant la fiscalité, les taux restent, mais on aura à les voter, l'hypothèse qu'on a pris, c'est qu'ils restaient identiques pour 2020. Comme vous pouvez le remarquer, on n'a pas intégré la taxe d'habitation, puisqu'à partir de 2020, la collectivité ne votera plus de taux de taxe d'habitation, l'Etat continuera de verser une « part TH » prenant pour base l'assiette réelle 2020 ramenée au taux de 9,97% qui, lui sera dorénavant figé. Mais ça ne changera pas pour nous, puisque c'est le même depuis 2007.

Donc on vous a fait un petit rappel sur la fiscalité 2019, donc les montants réalisés et puis les montants pour l'année 2020.

En dépenses, elles s'élèvent en prévisions à 18 406 500 € réparties comme suit : Dépenses réelles 15 784 500 € et des dépenses d'ordre à hauteur de 2 622 000 €. Les principales lignes de dépenses 2020, on retrouve les charges à caractère général pour 4 580 590 €, les charges de personnel pour 8 368 000 €, après vous trouvez les charges de gestion courante, le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements. On vous a fait un petit état des principaux chapitres, je ne vais pas tous vous les lire, seulement vous dire qu'au chapitre 012, la masse salariale, pareil, elle devrait rester stable sur 2020. Au chapitre 65, la subvention au CCAS, je l'ai déjà rappelé, donc 570 000 € + 70 000 € supplémentaires pour le FPA, entre autre pour le Covid 19. Donc et puis au chapitre 67, on aura des dépenses pour des démolitions d'immeubles dont l'annexe à l'école Pasteur et puis l'impasse des Colinettes. Je rappelle que ces dépenses sont bien dans la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, il y a une prévision, comme je l'ai rappelé à 12 765 750 €. Pour la partie recettes on y retrouve donc les subventions, investissement, crédits reportés, donc proposition de vote à hauteur de 477 535 €, affectation de résultat, dotations, FCTA, c'est les chiffres que je vous ai transmis tout à l'heure, 2 775 581,22 € et puis 713 755,51 €. Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 000 000 €, l'excédent d'investissement à hauteur de 3 991 840,27 €. On a mis un petit rappel sur la ligne de l'emprunt dont je peux vous affirmer qu'il ne sera pas, puisque nous aurons des recettes liées à des ventes que nous attendons.

Les principales dépenses. Déjà pour ces dépenses d'investissement on a retravaillé un petit peu notre budget puisque avec cette crise du Covid 19, et bien il y a pendant 2 mois et demi pas grand-chose qui ont pu se faire. Donc on a revu et on a inscrit que les, ça c'est une réponse que je fais à Monsieur GARENAUX, que les investissements réels qui seront faits sur l'année 2020 et je l'inviterai à regarder en fin d'année 2020 les taux de réalisations. On vous a listé par chapitre les principaux axes de ces investissements. Chapitre 21, c'est les aménagements des berges de la Souchez, on a abondé le projet de 185.000 €. On a des opérations, opération 11, ça concerne la ZAC de l'Abbaye et puis l'immeuble rue Charles Debarge et du renouvellement de matériels des services généraux et techniques. Concernant l'opération 12, bâtiments scolaires, et oui on fait chaque année Monsieur GARENAUX des investissements dans nos écoles. Donc on a un crédit de report de 450.000 € pour des menuiseries suite à un marché qui avait été signé avec une entreprise et puis que cette entreprise n'a pas démarré les travaux. Donc ce n'est vraiment pas de la faute de la municipalité si les travaux n'ont pas été faits sur 2019. On a donc remis une certaine somme pour, justement ajouter des volets roulants dans certaines écoles. On a la rénovation de la toiture de l'école Diderot pour 70 000 €, on a la rénovation de la façade de l'école Pasteur pour 70 000 € et puis on a des abris dans des écoles au niveau de Louise Michel et de Zola pour 25 500 €. Opération 13, c'est autres bâtiments publics, et bien c'est la reconstruction de la salle Préseau. On avait un report de 100 000 € de 2019 donc on a une ligne budgétaire à 1 090 000 €. Sur les voiries, on a au niveau de l'impasse des Colinettes, on aura 125 000 € et puis divers autres voiries et trottoirs dont la rue du Chemin de Fer, à hauteur de 474 000 €. Opération 15, c'est une très grosse opération, c'est notre marché de performance énergétique. Alors sur l'année 2020, nous avons un montant prévisionnel de 2 125 000 €, abondé des restes et reports 2019 pour 300 000 €. Alors une précision sur cette opération, il était envisagé lors de la préparation de ce marché de lisser la dépense d'investissement sur 12 ans, pour environ 300 000 € par an. Cependant les études présentées par notre AMO ont montré que pour constater un effet rapide et significatif sur nos dépenses d'éclairage public, il était préférable de concentrer les dépenses de

*modernisation du réseau sur 2 années. Le reste des opérations de suivi par contre restant elles sur 12 années. Donc nous aurons encore, sur 2021 une dépense d'investissement à hauteur d'environ 2 425 000 €. L'opération 16 c'est des bâtiments. Ça concerne l'accessibilité et nous y avons inscrit 422 400 €. L'opération 17 c'est la Médiathèque. Et bien là, il n'y a rien. Et puis on a toujours l'opération 18, c'est la passerelle, donc nous avons toujours les mêmes montants inscrits, à hauteur de 1 548 762 €. Et j'en ai fini Monsieur le Président pour ma présentation. Je peux répondre à toutes les questions.*

*Monsieur le Président : Et bien nous sommes à votre écoute. Je vous en prie Monsieur GARENAUX.*

*Anthony GARENAUX : Merci. Monsieur le Maire, Monsieur Morel, Mes chers collègues, le budget présenté ce soir nous interpelle sur plusieurs points : Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous précisez que vous prévoyez une baisse des recettes de services et du domaine d'environ 250.000€ due à la pandémie du covid 19 et au confinement. Mais vous ne précisez pas que les dépenses de fonctionnement et d'investissement pourront également être à la baisse. En effet, des dépenses prévues comme des heures supplémentaires des agents municipaux, des non-prestations d'entreprises privées, la fermeture d'équipement sportifs, la baisse de la consommation de gaz ou d'électricité, n'ont pas été engagées. Toujours dans les recettes de fonctionnement, nous nous réjouissons de la légère augmentation de la DGF, mais pas de l'augmentation de la DSU, puisque cela a comme signal que notre commune s'appauvrit d'années en années.*

*Pour les dépenses de fonctionnement, attention à l'augmentation du chapitre 012, un peu plus de 110.000€. Enfin pour la section d'investissement, côté recettes, nous nous étonnons de la souscription d'un emprunt de 1,8M d'€ alors que vous n'êtes pas capable de consommer l'intégralité du budget d'investissement !*

*Je ne vais pas réitérer mes propos concernant les dépenses d'investissement, je ne sais pas quel objectif vous vous êtes fixé mais il faudra mettre le turbo pour le taux de réalisation dépasse selon moi les 70%. Nous serons très vigilants là-dessus.*

*Monsieur Morel, vous vous êtes engagé là-dessus, nous verrons bien ce qu'il en est lors du vote du Compte Administratif 2020.*

*C'est pour ces raisons que, comme à l'accoutumée, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des budgets présentés ce soir.*

*Monsieur le Président : Et bien, je vous remercie. Je vous remercie, par contre vous, vous n'êtes pas capable de parler sans lire. Nous, nous ne sommes peut-être pas capables de réaliser, enfin je vous remercie. Vous êtes comme d'habitude, vous êtes dans votre fonctionnement habituel. Merci Monsieur. Y-a-t-il d'autres remarques ? Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite question concernant Monsieur MOREL, concernant le nouvel emprunt de 1 835 000 €, j'ai bien compris qu'il était conditionné à des cessions de terrains. Est-ce que vous avez déjà des pistes sur l'orientation de cet emprunt ou est-il simplement fait pour équilibrer le budget ?*

*Monsieur le Président : Je t'en prie.*

*Dominique MOREL : Il est fait, en fait pour équilibrer le budget, puisque nous, nous avons pris comme principe ici d'inscrire en recettes que les recettes pour lesquelles nous sommes sur à 100 %. Aujourd'hui, comme je l'ai dit, nous attendons des ventes de terrains, elles ne sont pas encore finalisées chez le Notaire, donc c'est pour ça que nous ne les avons pas inscrites mais l'emprunt ne sera pas levé, ce n'est qu'un équilibre donc budgétaire, c'est tout.*

*Monsieur le Président : Si tu as une réponse aussi à donner, je pense au Front National.*

*Dominique MOREL : C'est un petit peu la même question qu'a posé Monsieur FONTAINE. Alors en fait, non, on est dans l'obligation par section, d'avoir un équilibre entre recettes et dépenses. Tout le monde est bien d'accord là-dessus ! Donc, même si, comme le dit Monsieur GARENAUX, on ne fera pas toutes nos opérations d'investissement, et bien, on est quand même obligé d'avoir un équilibre et voilà. Monsieur GARENAUX, c'est la première des choses à savoir, il faut qu'il y ait un équilibre mais, c'est comme ça.*

*Monsieur le Président : Enfin voilà, j'ai dit tout à l'heure que ce serait un formidable expert en finances et en budget. J'ai dit que demain il sera formidable aussi formateur. Si vous voulez, vous pouvez en bénéficier sans aucun problème. Je vous en prie. Il a levé la main avant !*

*Jean-Marie FONTAINE : J'ai encore le micro, est-ce que je peux le conserver pour une question sanitaire ? Juste une explication de vote. Je m'abstiendrai sur ce budget, mais pas pour les mêmes raisons que le groupe Rassemblement National. J'attends de voir les investissements sur l'année 2020 dont j'ai dit tout à l'heure à Monsieur MOREL que la ville était en besoin et en attente. Merci beaucoup.*

*Monsieur le Président : Nous avons bien compris. Monsieur GARENAUX, je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Oui, je lis mes discours Monsieur le Maire, effectivement. Donc vous lors des commémorations c'est à peu près pareil, je pense que vous lisez bien votre discours.*

*Monsieur le Président : Nous ne sommes pas en pleine commémoration. Nous sommes dans un Conseil municipal.*

*Anthony GARENAUX : C'est pareil. C'est 2 pages et Monsieur MOREL, vous n'êtes pas mon professeur et je ne suis pas votre élève*

*Monsieur le Président : Mais il peut le devenir avec les questions que vous posez*

*Anthony GARENAUX : Oui, mais je n'en ai pas envie*

*Monsieur le Président : Il peut devenir votre professeur effectivement*

*Anthony GARENAUX : Non merci.*

*Monsieur le Président : Et franchement vous en auriez besoin.*

*Anthony GARENAUX : J'apprendrai tout seul merci.*

*Monsieur le Président : Et bien écoutez vos questions sont souvent à côté de la plaque*

*Anthony GARENAUX : Absolument pas*

*Monsieur le Président : Ou alors il y a des choses que vous ne comprenez pas ou bien ce sont des choses, sans doute, dans votre politique globale nationale, il faut procéder de cette façon. Sachez que j'ai pris la précaution de lire aussi votre petit document, vous savez celui où on vous dit comment vous comporter lors d'un Conseil municipal. Il y a déjà toutes les réponses. Je pourrais vous en faire une photocopie, peut-être ne l'avez-vous plus ?*

*Anthony GARENAUX : Vous me l'avez déjà dit à un autre Conseil*

*Monsieur le Président : Je vous le redirai en plus, je vous le redirai à chaque fois que j'en aurai besoin.*

*Anthony GARENAUX : Ce document est sorti il y a 6 ans, je pense que l'on peut s'en remettre !*

## **5.2 VOTE DU BUDGET**

*Monsieur le Président : Non, non, non, vous continuez avec le même, parce que vous n'en avez pas sorti de nouveau. Ou alors faites le moi parvenir Monsieur. Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 6, c'est ça. Et des contres ? Et bien merci. On a bien noté que c'était pour des raisons différentes.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE ET Jean-Marie FONTAINE) ADOPTE le budget primitif 2020 du budget général de la commune de Harnes.

## **6 BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES 2020**

*Monsieur le Président : Je vous propose de passer au point suivant qui est le budget primitif des budgets annexes et vous vous doutez bien que je vais donner la parole à Dominique MOREL qui est le spécialiste, bien entendu.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Alors, pour rappel, pour l'année 2020 nous aurons les budgets annexes : bâtiments à caractère économique et commercial et des Racines et des Hommes. Donc plus de budget cimetière.*

### **6.1 BUDGET ANNEXE BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL**

#### **6.1.1 NOTE DE PRESENTATION**

*Dominique MOREL : Alors, concernant le budget annexe bâtiments à caractère économique et commercial. Le budget s'élève à 459 600 € en section d'investissement et 230 500 € en section de fonctionnement. Concernant la section d'investissement les recettes comprennent l'excédent d'investissement 2019 pour 436 586,88 € ; les dotations aux amortissements pour 23 000,00 € ; les cautions pour 13,12 €. Les dépenses en section d'investissement : dotations aux amortissements, subvention pour 550,00 € ; le remboursement de cautionnement pour 10 000,00 € et des travaux aux bâtiments pour 449 050,00 €.*

*La section de fonctionnement. Les recettes sont constituées par la reprise de l'excédent 2019 à hauteur de 221 855,45 € ; le produit des locations pour 8 094,55 € ; la dotation aux amortissements pour 550,00 €.*

*Les dépenses concernent des dépenses d'honoraires pour 500,00 € ; petit matériel 500,00 € ; travaux pour le bâtiment du 62, rue des Fusillés qui devraient être bientôt finis, on a la taxe foncière, l'ensemble des dépenses vous ont été listés. Donc voilà, Monsieur le Président, il n'y a pas de gros produits pour ce budget.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions, des remarques, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je suis désolé de devoir faire marcher Blaise comme ça.*

*Monsieur le Président : C'est un sportif !*

*Jean-Marie FONTAINE : merci. Deux petites questions et une explication de vote. Vous annoncez des travaux aux bâtiments à hauteur de 449 050 €, quels seront-ils ? Deuxième*

*question : la réhabilitation du 62 rue des Fusillés, sur le devenir. Une question sur le devenir de ce bâtiment commercial qui appartient à la ville. On le voit se transformer petit à petit en autre chose qu'un bâtiment commercial et j'ai personnellement des craintes qu'un jour on s'aperçoive qu'il ne soit plus un bâtiment commercial. Voilà. Une explication de vote, je la donne tout de suite. Je m'abstiendrai également sur ce budget, mais pour les mêmes raisons que pour le budget principal. Puisque c'est le budget du groupe majoritaire et j'attends de voir ce qu'il sera en 2020.*

*Monsieur le Président : Je t'en prie Dominique.*

*Dominique MOREL : Là aussi, Monsieur FONTAINE, la section d'investissement, les 449 050 €, travaux de bâtiments, c'est pour l'équilibre de la section, parce qu'on sait très bien que, on pourrait être amené à faire des travaux, mais on n'a pas la liste de ces travaux. Vous avez aussi parlé du 62 rue des Fusillés, et bien effectivement, il se transforme, ça pourrait et ça devrait devenir un logement, effectivement.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je vous transmets nos regrets sur la disparition de ce bâtiment commercial communal. Vous annoncez qu'il va devenir un logement, c'est bien dommage. On est en attente d'une dynamique commerciale qui n'apparaît pas. Si vous ne savez pas quoi faire des 449 050 €, il y a, par exemple, la rénovation d'un autre bâtiment commercial, situé juste à côté de La Poste, qui est dans un état, également, de délabrement avancé et je pense qu'une rénovation permettrait de réimplanter sur ce bâtiment un commerce dans le centre-ville de la ville. Merci beaucoup.*

*Dominique MOREL : Alors, ce que je voudrais dire concernant le 62, rue des Fusillés, comme vous le savez, il était loué effectivement à une entreprise. On avait eu énormément de mal pour ce bâtiment pour le louer. Vous parlez maintenant du bâtiment qui se trouve à côté de La Poste, on est bien conscient qu'il y a des travaux à faire et c'est pour ça que vous avez pu remarquer que, on avait inscrit la somme au niveau des investissements, des dépenses en travaux.*

*Monsieur le Président : Là vous avez la réponse et vous dire aussi, le commerce, nous regrettons tous ce qui se passe dans notre commune mais aussi dans toutes les communes du bassin minier, du département, de la région, de France et de Navarre. Et aujourd'hui, vous pouvez vous rendre compte, qu'un nombre incalculable de bâtiments commerciaux privés, qui restent malheureusement vides.*

### **6.1.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL**

*Monsieur le Président : S'il n'y a plus d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 6. Des contres ? Et bien je vous remercie.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE et Jean-Marie FONTAINE) ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe Bâtiments à caractère économique et commercial de la commune Harnes.

## **6.2 BUDGET ANNEXE « DES RACINES ET DES HOMMES »**

### **6.2.1 NOTE DE PRESENTATION**

*Monsieur le Président : Et nous allons passer au budget suivant qui est le budget annexe bâtiments à caractère, pardon, c'est celui que l'on vient de faire. Je veux parler des Racines et des Hommes. Dominique.*

*Dominique MOREL : Tout à fait Monsieur le Président. Le budget des Racines et des Hommes, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, que le budget s'élève à 30 726,86 €, tant en dépenses qu'en recettes, nous n'avons qu'une section de fonctionnement. Alors les recettes sont constituées de la reprise de l'excédent 2019, à hauteur de cette même somme, 30 726,86 €. Et puis, comme il faut équilibrer, en dépenses on a mis 30 726,86 €, alors en dépenses d'électricité, mais vous comprenez bien que ce n'est qu'une dépense fictive, puisque des Racines, cette année, n'ont pas eu lieu et nous retrouverons donc, en report, pratiquement la même somme pour l'année 2021.*

### **6.2.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE « DES RACINES ET DES HOMMES »**

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, Abstentions ? 6. Contres ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE et Jean-Marie FONTAINE) ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe « des Racines et des Hommes » de la commune Harnes.

## **7 VOTE DES TAUX**

*Monsieur le Président : Vote des taux. Dominique MOREL qui en est toujours le rapporteur.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Déjà le fait est qu'on a plus de taxe d'habitation. Il est proposé au Conseil municipal de reconduire pour l'année 2020, les différents taux des taxes locales : Taxe foncier bâti pour 27.91 %, taxe foncière non bâti pour 89.79 %. Je viens faire toujours un petit rappel, c'est les mêmes taux qu'en 2007.*

*Monsieur le Président : S'il n'y a pas, oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je voterai, bien entendu, le maintien de ces taux, juste une petite précision, mais tout le monde le sait, en particulier, ceux qui sont encore concernés, quand vous nous dites qu'il n'y a plus de taxe d'habitation, il n'y en a plus pour un pourcentage des harnésiens, mais encore un pourcentage non négligeable que j'estime à 15/20 % est encore concerné par cette taxe d'habitation et on continue de payer pour 15/20 % des harnésiens jusqu'à 2023 si tout va bien, peut-être même plus tard, sur les taux établis à 9,97 %, alors c'est pour cela qu'on ne note pas de taux de taxe d'habitation mais la taxe d'habitation continue d'être perçue pour un certain nombre d'habitants de la ville.*

*Dominique MOREL : Alors je vais vous répondre, effectivement, Monsieur FONTAINE. Moi je dirai même qu'on serait plus vers 25 à 30 % dans certaines communes. Mais nous, ville, nous ne votons plus un taux, c'est la loi, c'est les finances qui l'ont décidé. Nous ne votons plus taux, mais par contre nous percevons donc un remboursement de l'état à hauteur du taux qui avait été voté il y a deux ans. Mais c'est vrai que certaines personnes sont toujours concernées par la taxe d'habitation.*

*Monsieur le Président : Merci Dominique. Pas d'autre, oui je vous en prie.*

*Marine DELEFOSSE : Merci. Monsieur le maire. Cette année nous ne voterons pas le taux de la taxe d'habitation, celle-ci ayant vocation à disparaître définitivement pour tous les Français en 2022, et est compensée en partie par l'État. Les différentes taxes locales ont apporté à la collectivité environ 4 millions 600 mille euros en 2019. Cette année, le montant prévu sera à peu près similaire avec environ 4 millions 700 mille euros, et n'aura donc pas d'incidence financière pour le moment. Ce soir nous devons voter la reconduction du taux des taxes foncières bâtie et le non bâti. Malgré la stabilité de ces taux depuis 2008, les Harnésiens ont vu chaque année une hausse sur leur avis d'imposition, due à la revalorisation des bases. Nous soulignons le geste fait, c'est pour cette raison que notre groupe votera pour cette délibération.*

*Monsieur le Président : Et bien je vous en remercie. Tout le monde a pu s'exprimer. Y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Et bien à l'unanimité. Et bien, c'est bien ça.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, RECONDUIT pour l'année 2020, les différents taux des taxes locales, à savoir :

Taxe foncière bâtie :	27.91 %
Taxe foncière non bâti :	89.79 %

## **8 INDEMNITES DES ELUS**

*Monsieur le Président : Indemnités des élus. Dominique MOREL tu as la parole.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc là, concernant le point 8, on aura plusieurs votes à effectuer, puisqu'on a plusieurs choses à voter. Un petit rappel concernant cette indemnité des élus, ça doit être conforme aux articles L 2123-3 et L 2123-4 du Code général des collectivités territoriales.*

### **8.1 ENVELOPPE DISPONIBLE**

*Dominique MOREL : Il est rappelé au Conseil municipal qu'en date du 24 mai 2020 il a été procédé à l'élection du Maire et de 7 Adjointes. Les arrêtés de délégation des Adjointes au Maire ont été pris le 24 mai. Donc on a fait un calcul du taux de la strate de la commune. Ce qui nous donne, pour Monsieur le Maire, 65 % et pour les adjointes, 7 x 27,50 %. Ce qui nous donne une enveloppe à 257,50 %. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'enveloppe disponible à 257,50 % de l'indice brut.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Je vous en prie.*

*Guylaine JACQUART : Monsieur le Maire, Lors du dernier mandat, l'enveloppe était de 256,50%. Pour ce mandat ci, vous nous proposez une enveloppe à 257,50%, soit une augmentation de 1 point. Vous allez nous dire qu'1 point ce n'est rien. Mais comme vous vous plaisez à dire que chaque euro dépensé est mûrement pesé dans le budget de la collectivité, nous pensons qu'au moment où nos concitoyens se serrent la ceinture suite à la crise qui touche notre pays, il n'est pas opportun d'augmenter, même de manière dérisoire, l'enveloppe allouée aux indemnités des élus. C'est pour cette raison que notre groupe prend acte de ce point mais s'abstiendra sur le point 8.2. Merci.*

*Monsieur le Président : Vous avez bien raison de le dire. Dérisoire. Sachant que je voudrais vous rappeler que lorsque nous sommes arrivés en 2008, nous nous étions engagés sur 30 % de moins sur nos émoluments et que nous reconduisons ce que nous avons promis à l'époque et*

*cela jusqu'à 2026. Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 5, c'est cela ? Nous prenons acte tout simplement, donc on ne le vote pas. On aurait très bien pu le voter, ça aurait été plus précis, on aurait pu les uns et les autres se positionner. Vous en prenez acte, et bien c'est parfait.*

Il est rappelé à l'Assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit le versement d'indemnités pour les fonctions de Maire, Adjoints au Maire et Conseillers municipaux délégués.

Les barèmes applicables au Maire et aux Adjoints sont fixés en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction publique territoriale conformément aux articles L 2123-3 et L 2123-4 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé au Conseil municipal qu'en date du 24 mai 2020 il a été procédé à l'élection du Maire et de 7 Adjoints au Maire. Les arrêtés de délégation des Adjoints au Maire ont été pris le 24 mai 2020 et télétransmis en Préfecture le 25 mai 2020.

Le taux maximal de la strate démographique de la commune (de 10000 à 19999 habitants) permet de calculer l'enveloppe disponible, hors majoration, soit :

$$65 \% + 7 \times 27,50 \% = 257,50 \%$$

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PREND ACTE de l'enveloppe disponible à 257,50 %.

## **8.2 TAUX A VOTER**

*Monsieur le Président : Point suivant, et bien le taux à voter.*

*Dominique MOREL : Je n'ai pas compris la remarque, parce que, quand on fait le somme des 65 % + 7 x 27,5, c'est le taux de la strate. Ça c'est tout à fait normal, donc je n'ai pas très bien compris. Par contre, là, il est proposé d'appliquer les taux. Et contrairement au taux de 65 % qui est le taux maximum pour Monsieur le Maire, nous on propose un taux voté à 51,80 % et là pour les adjoints on propose un taux à 22,20 %. Je rappelle que le maximum de la strate, c'est 27,5 %. Ce qui permettra donc de pouvoir nommer 11 conseillers délégués et le taux pour les conseillers délégués est de 4,5 %, sachant que ce pourcentage des conseillers délégués doit être pris dans l'enveloppe disponible de l'enveloppe globale qui est constituée de 257,5 %.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Simplement une explication de vote sur les points en lien avec les indemnités des élus. Je rappelle que tout le monde le sait que c'est une dépense obligatoire pour les communes. Voilà, il y a une enveloppe disponible qui est établie selon le nombre d'adjoints. Vous avez choisi d'en nommer 7, c'est votre choix. Vous avez choisi de créer 11 postes conseillers délégués, c'est votre choix. Voilà. Moi je n'ai aucune remarque à faire sur les taux que vous proposez qui n'attirent aucune remarque de ma part. J'ai posé une question à Monsieur MOREL sur la majoration DSU, j'ai eu la réponse à cette question. A titre personnel, je voterai les indemnités telles qu'elles sont proposées.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 5. Y-a-t-il des contres ? Et bien le reste, pour.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) :

- DECIDE d'appliquer les taux de :

- Maire : 51,80 %
- Adjoint au Maire : 22,20 %
- Conseiller municipal délégué : 4,50 %
- PRECISE qu'il est ainsi possible de pouvoir nommer 11 conseillers municipaux délégués.

### **8.3 VOTE SUR LA MAJORATION CHEF-LIEU DE CANTON**

*Monsieur le Président : Vote sur la majoration de chef-lieu de canton. Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. La collectivité est chef-lieu de canton, à cela, un chef-lieu de canton peut appliquer une majoration de 15 %. Donc je vous propose, Monsieur le Président, d'appliquer cette majoration, ce qui donnera donc pour Monsieur le Maire, pour vous-même cher Philippe, un taux de 7,77 %, par adjoint un taux de 3,33 % et pour les conseillers délégués un taux de 0,68 %.*

*Monsieur le Président : Des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? Des contres ? Et bien donc à l'unanimité. Je vous en remercie.*

L'article L 2123-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que l'application des majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct et que ces majorations sont calculées sur la base des taux votés par le Conseil municipal après répartition de l'enveloppe. En cas de cumul de majoration, chacune d'elles est calculée séparément.

L'article R 2123-23 du CGCT fixe les proportions dans lesquelles les majorations peuvent être votées.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a élargie le dispositif des majorations aux Conseillers municipaux délégués.

Considérant que la ville de Harnes est Chef-lieu de canton,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer la majoration au titre de Chef-lieu de canton (15 %), ce qui donne le taux voté x 15 %.

### **8.4 VOTE SUR LA MAJORATION DSU**

*Monsieur le Président : Vote sur la majoration DSU.*

*Dominique MOREL : C'est la dernière majoration Monsieur le Président. En effet, les communes percevant la DSU sur les 3 derniers exercices peuvent appliquer une majoration DSU. Alors comment se calcule cette majoration DSU ? C'est le taux maximum de la strate supérieure sur le taux voté, divisé par le taux maximal de la strate. Cette majoration DSU porterait pour Monsieur le Maire, donc, un taux à 71,72 %, pour les adjoints un taux à 26,64 % et pour les conseillers un taux à 5,40 %. Il est vrai que l'explication et le mode de calcul pour les conseillers délégués, on l'a eu très tardivement.*

*Monsieur le Président : On l'a eu très tardivement. Des questions ont été posées, tu as donné les réponses et d'ailleurs la personne qui a posé la question a bien justifié que le calcul était bon. Y-a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Abstentions ? Il n'y en a pas. Contres ? Et bien à l'unanimité. Merci.*

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune de HARNES a perçu dans les 3 exercices précédents la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

L'article R 2123-23 du CGCT autorise la commune à voter les indemnités dans la limite des taux maxima à la strate démographique supérieure (20000 à 49999 habitants).

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer la majoration au titre de la DSU :

- (Taux maximal de la strate supérieure x taux voté) / par taux maximal de la strate

### **8.5 VOTE DES INDEMNITES AUX ELUS**

*Monsieur le Président : Alors le point 8.5, vote des indemnités aux élus.*

*Dominique MOREL : En effet, Monsieur le Président, c'est peu le 'récap' de tout ce que l'on a voté avant ou pris en compte. Alors, on a voté la majoration chef-lieu de canton, on a voté la majoration DSU, on a adopté le taux à voter. Donc il est proposé au Conseil municipal de retenir les indemnités mensuelles proposées conformément au tableau en annexe par rapport à l'indice brut terminal. Donc pour le Maire ça nous donne, donc avec la majoration DSU, 71,72 % auxquels on ajoute 7,77 % pour nous donner un taux de 79.49 % ; Pour les Adjointes au Maire, donc on a avec la majoration DSU un taux de 26,64 % sur lequel on ajoute 3,33 %, ce qui nous donne un taux de 29.97 % ; Pour les Conseillers délégués, donc on a une majoration DSU à 5,40 % auxquels on ajoute 0,68 % pour obtenir un taux à 6.08 %. On avait pris un engagement Monsieur le Maire en 2008, c'est que, on puisse reverser au CCAS 30 % des émoluments. Aujourd'hui nous sommes à taux de reversement 30,01 %. Donc nous maintenons toujours la décision que nous avons prise en 2008 et ce n'est quand même pas négligeable.*

*Monsieur le Président : Et bien je t'en remercie et j'en suis très fier. Y-a-t-il des remarques ? Oui, je vous en prie.*

*Guylaine JACQUART : Monsieur le Maire, En ayant acté l'augmentation de l'enveloppe globale des indemnités aux élus, et en ayant ajouté 2 conseillers délégués par rapport à 2014 avec des taux semblables à ceux du dernier mandat, le coût pour la collectivité ne fera qu'augmenter. Enfin, nous aurions souhaité que les montants bruts apparaissent sur le tableau. Les Harnésiens ont le droit de savoir combien sont indemnisés les élus. C'est donc en parfaite cohérence avec notre vote de la délibération 8.2 que nous nous abstenons sur ce point.*

*Monsieur le Président : Et bien, je vous remercie. Oui, vas-y.*

*Dominique MOREL : J'ai une réponse à apporter. L'AMF du 27 décembre 2019 proposera pour 2020, justement, pour l'ensemble des citoyens, pas seulement le Conseil municipal, une formation sur les montants perçus par l'ensemble des élus. Je dis bien l'ensemble des élus, c'est-à-dire que, ceux qui sont aujourd'hui Conseillers départementaux doivent, eux aussi fournir les sommes perçues.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Vous voyez, vous devancez un peu, peut-être qu'on vous l'a appris tout à fait dernièrement et espérons que cela se fera partout. Je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? 5. Ce n'est pas tout à fait cohérent avec ce qui a été dit avant, mais chacun fait ce qu'il veut et voit la cohérence là où il veut aussi. Y-a-t-il des contres ? Il n'y en a pas, alors le reste, pour. Je vous remercie.*

Vu les délibérations votées précédemment portant sur l'enveloppe disponible, les taux à voter, la majoration sur le Chef-lieu de canton, la majoration DSU.

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE)  
DECIDE :

- de retenir les indemnités mensuelles proposées conformément au tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil municipal sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
  - o Maire : 79.49 % ;
  - o Adjoints au Maire : 29.97 % ;
  - o Conseillers municipaux délégués : 6.08 %.
- d'inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs annuels.

## **9 CREATION D'UN POSTE - TABLEAU DES EMPLOIS**

*Monsieur le Président : Nous passons au point 9 qui est la création d'un poste et donc ce célèbre tableau des emplois qui est toujours le même et qui est toujours aussi compliqué à lire. Aussi nous vous précisons tout de suite d'entrée que nous allons créer un poste de Gardien-brigadier. Et vous pouvez le retrouver, c'est en page 31. Gardien-brigadier, nous étions 6 avant et bien nous passons à 7. Là dans ce poste nous avons des personnes qui sont, soit en maladie et j'espère que ce ne sera pas en longue maladie mais c'est comme cela et puis des gens qui sont sur des détachements. Voilà ce que je voulais vous dire. Je sais, je crois que nous allons avoir, je vous donne la parole, allez-y.*

*Jean-Marie FONTAINE : Je vais vous surprendre Monsieur le Maire. Je rappelle que la Police ça reste pour l'ensemble des français une prérogative régaliennne de l'Etat et ça c'est indéniabile, c'est inscrit dans la Constitution et sa mission est bien d'assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public avec notamment les forces de Police et de Gendarmerie qui sont là pour ça. Comme je l'ai dit dans le cadre de la campagne, la Police municipale existe et pour nous, il n'a jamais été question de remettre en question son existence, mais simplement, nous avons toujours dit qu'il était maintenant nécessaire de lui donner les moyens d'agir et d'accomplir cette mission au service de la population. Dans ce cadre je voterai pour.*

*Monsieur le Président : Vous me surprenez !*

*Jean-Marie FONTAINE : Oui, c'est pour ça que j'ai dit que j'allais vous surprendre. Tout simplement, parce que féru avec la Police municipale, féru avec les postes budgétaires que vous mettez à cette Police municipale, donnons lui les moyens d'agir et je reste persuadé que la sécurité reste cependant une prérogative régaliennne de l'Etat. Je l'ai dit et je le soutiens.*

*Monsieur le Président : Nous le partageons complètement. C'est une prérogative régaliennne de l'Etat, néanmoins, lorsque l'Etat à ce niveau là ne fait pas son travail, je le dis très clairement, et bien on ne peut pas crier au loup et ne rien faire. C'est pour ça que cette Police municipale a été créée. Franchement, vous pensez bien que si les effectifs de la Police nationale ou de la Gendarmerie, bien sur, étaient suffisants pour faire cette mission qui leur est donnée, et bien il n'y aurait pas de Police municipale. Alors, nous partageons bien le même avis. Aujourd'hui, et bien, je suis content qu'on peut se retrouver sur des décisions qui ont été prises, il y a maintenant, près de 10 ans, je crois, 10 ans, ça me va parfaitement bien. Je vous redonne la parole après, Monsieur a demandé la parole.*

*Anthony GARENAUX : Je vais vous surprendre également. Monsieur le Maire, Le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987, et toujours en vigueur, relatif aux collaborateurs des autorités territoriales précise dans son article 3 : « aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant. » mais surtout précise que « l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumis à la décision de l'organe délibérant ». En effet, Monsieur le Maire, dans le tableau des effectifs est inscrit un poste de collaborateur de cabinet, qui est même pourvu à ¾ temps, alors que le conseil municipal n'a absolument pas délibéré pour ce*

*nouveau mandat sur la possibilité pour vous de recruter un collaborateur de Cabinet, non pas que nous soyons contre son recrutement, au contraire, mais le décret précité vous contraint à présenter une délibération concordante au conseil municipal. Nous interpellons donc la Préfecture sur ce point et nous nous abstenons, cette fois-ci sur le tableau des effectifs.*

*Monsieur le Président : Vous m'étonnez vraiment, quoi, franchement, quand ce n'est pas d'un côté, c'est de l'autre, merci d'ailleurs d'un côté, je le déplore de l'autre, mais ça fait peut-être partie du fameux petit bouquin que j'ai lu, vous savez, je vais vous le redire assez régulièrement ça. Ça va peut-être vous énerver mais ce n'est pas grave, en tout cas, moi, ça m'amuse. Et bien, sur ce, écoutez, au prochain Conseil municipal peut-être aurez-vous des surprises. Mais vous pouvez très bien écrire à Monsieur le Sous-Préfet, c'est de votre responsabilité. Je vous propose de passer au vote. Oui, pardon, excusez-moi.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite remarque. On déplore tous et toutes la destruction des services publics. On a besoin de lutter contre cette destruction des services publics. C'est la fonction publique territoriale, c'est fonction publique d'Etat, c'est l'enseignement, la police, la fonction publique hospitalière et j'en passe. On s'est aperçu dans le cadre de cette crise sanitaire liée au Covid que les décisions prises par les Gouvernements précédents ont engendré, je pense par exemple à la destruction du service public hospitalier en particulier, sur le secteur nous sommes particulièrement touchés. Quand il y a la disparition d'un poste de Police ou d'un commissariat dans le secteur, voire d'une gendarmerie, voire la destruction, la disparition d'une trésorerie ou d'un hôtel de impôts, je pense qu'il faut lutter contre cette destruction pour maintenir le service public dans les territoires.*

*Monsieur le Président : Je pense que nous nous sommes rejoints bien plus d'une fois quant à ces luttes qu'il pouvait y avoir, quant à la disparition des services publics et en particulier pour le Commissariat de police de Harnes, souvenez-vous, enfin nous étions là et je peux vous dire que ça n'a pas été facile. On passe quand même au vote. Y-a-t-il des abstentions ? 5. Y-a-t-il des contres ? Et bien pour le reste pour, et je vous en remercie.*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau des emplois adopté le 12 février 2020,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX et Marine DELEFOSSE) ACCEPTE de créer le poste suivant et de valider le tableau des emplois ci-après :

Création d'un poste à temps complet : Gardien-Brigadier

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : Agents de Police Municipale

Grade : Gardien-Brigadier

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 10 juin 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 10 juin 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		Directeur Général des Services	A	1	0		0	0	1	
Directeur Général des Services Adjoint	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Collaborateur de cabinet		0	0	0	1	1	0	0	0,75	0,75
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>										
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATTACHE	A	3	0	0	0	3	3	0	0	3
<b>REDACTEUR PRIN. 1ERE CLASSE</b>	<b>B</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
REDACTEUR PRIN. 2EME CLASSE	B	2	0	0	0	2	1	0	0	1
REDACTEUR	B	7	0	0	0	7	6	0	0	6
ADJOINT ADM. PRIN. 1ERE CLASSE	C	9	0	0	0	9	9	0	0	9
ADJOINT ADM. PRIN. 2EME CLASSE	C	14	0	0	0	14	8	0	0	8
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>C</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL 1</b>		<b>58</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>2,75</b>	<b>46,75</b>
<b>TECHNIQUE (2)</b>										
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
INGENIEUR	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CL	B	3	0	0	0	3	1	0	0	1
TECHNICIEN	B	2	0	1	0	3	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5	0	0	0	5	4	0	0	4
AGENT DE MAITRISE	C	7	0	0	0	7	4	0	0	4
ADJT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	10	0	0	0	10	9	0	0	9
ADJT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	15	6	0	0	21	14	6	0	20
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>C</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>72</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>29,59</b>	<b>58,59</b>
<b>TOTAL 2</b>		<b>71</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>126</b>	<b>56</b>	<b>15</b>	<b>29,59</b>	<b>100,59</b>

## IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL AU 10 juin 2020

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 10 juin 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN EIPT (4)	
		<b>MEDICO-SOCIALE - SECTEUR SOCIAL (3)</b>								
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 1IERE CLASSE	A	1	0	0	0	1	1	0	0	1
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE 2IEME CLASSE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEUR EDUCATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 3</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>MEDICO-SOCIALE (4)</b>										
ASTEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	8	0	0	0	8	7	0	0	7
<b>TOTAL 4</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>										
<b>SPORTIVE (6)</b>										
CONSEILLER DES APS	A	1	0	0	0	1	0	0	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	3	0	0	0	3	2	0	0	2
EDUCATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	3	0	0	0	3	3	0	0	3
EDUCATEUR	B	2	0	2	0	4	0	0	2	2
OPERATEUR APS PRINCIPAL	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
OPERATEUR QUALIFIE	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL 6</b>		<b>10</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES TNC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TC	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES TNC		AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TC	AGENTS STAGIAIRES TITULAIRES TNC	AGENTS NON TITULAIRES EN ETPT (4)	
		<b>CULTURELLE (7)</b>								
BIBLIOTHECAIRE	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 1IERE CLASSE</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>ASSIS. ENSEIG. ARTIST. PRIN. 2IEME CLASSE</b>	<b>B</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
ASSIS. ENSEIG. ARTISTIQUE	B	1	0	0	7	8	0	0	4,28	4,28
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	B	3	0	1	0	4	2	0	0	2
ASSISTANT DE CONSERVATION ADJOINT PATRIMOINE PRIN 1ERE CLASSE	B	1	0	1	0	2	0	0	1	1
ADJOINT PATRIMOINE PRIN 2EM CLASSE	C	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	2	0	0	0	2	2	0	0	2
<b>TOTAL 7</b>		<b>15</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>6,82</b>	<b>17,82</b>
<b>ANIMATION (8)</b>										
ANIMATEUR PRIN DE 1IERE CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ANIMATEUR PRIN DE 2IEME CLASSE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	7	0	0	0	7	7	0	0	7
ADJOINT D'ANIMATION	C	3	1	1	13	18	2	0,68	7,65	10,33
<b>TOTAL 8</b>		<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>0,68</b>	<b>7,65</b>	<b>19,33</b>
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>										
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 1ERE CL	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF DE SERV DE POLICE PRINC 2EME CLASSE	B	1	0	0	0	1	1	0	0	1
CHEF SERVICE DE POLICE	B	1	0	0	0	1	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	3	0	0	0	3	2	0	0	2
BRIGADIER	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>GARDIEN-BRIGADIER</b>	<b>C</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL 9</b>		<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (10)</b>										
<b>Parcours Emploi Compétences (PEC)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8,23</b>	<b>8,23</b>
Adultes Relais		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Emploi d'Avenir</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 10</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8,23</b>	<b>8,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>190</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>58</b>	<b>294</b>	<b>143</b>	<b>17,68</b>	<b>57,04</b>	<b>217,72</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 Mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## **10 PRESENTATION DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA SITUATION SANITAIRE COVID19 ET COURRIERS ADRESSES POUR ANNULATION DE MARCHES PUBLICS**

*Monsieur le Président : Nous arrivons aux différentes présentations des décisions qui ont été prises au titre de la situation sanitaire Covid 19 et aussi les différents courriers adressés pour annulation de marchés publics, bien entendu. Alors en point 1, c'est l'assistance pour la recherche de subventions, montage et suivi des dossiers dans le cadre du marché public de performance énergétique. Dominique MOREL vous en a parlé tout à l'heure en tout cas en parlant des travaux qu'il y aurait sur la voie publique. Alors c'est un montant de 10 500 € TTC. Je crois qu'il ne faut pas les voter. Si, non ? C'est de l'information, de la présentation. Si vous avez une question n'hésitez pas. Ensuite nous avons une mission de coordination SPS et là c'était pour une régularisation. C'était pour la construction des 2 classes en bâtiments modulaires au groupe scolaire Barbusse. C'est une régularisation mais aussi une mission de coordination SPS pour l'église Saint Martin. Nous avons la mise en œuvre de la déclaration sociale nominative pour les rémunérations GFI progiciels. C'est le logiciel de paye. Et puis nous avons le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale et à la Résidence Autonomie Croizat de la ville de Harnes, bien sur, et cela nous en avons parlé aussi au niveau du budget primitif, c'est 640 000 € pour le CCAS mais aussi 70 000 € pour la Résidence Autonomie. Ensuite le versement de subventions de fonctionnement aux clubs de haut niveau. Il fallait se dépêcher de les verser, sinon des problèmes arrivaient pour la saison suivante qui commence peut-être en septembre mais les joueurs sont déjà là me semble-t-il dès août. Nous avons aussi versé ces subventions. Et puis un complément du logiciel BL Enfance, Berger Levrault. C'est un logiciel d'application mobile pour les différentes familles. N'hésitez pas si vous voulez m'arrêter. Et puis, sont ensuite des courriers qui ont été envoyés pour annulation, du, justement en cette situation sanitaire de Covid 19, et bien surtout pour des Racines et des Hommes, les premiers courriers seront pour des Racines et des Hommes, location et installation de stands, il y a aussi l'impression graphique que nous avons supprimée aussi, la sonorisation, cela va de soi, nous avons aussi le gardiennage, et puis la prestation ambulatoire, et puis toujours pour des Racines et des Hommes, la fourniture de tabliers de jardinier, et puis la fourniture de terreau, de gazon, de pots et de graines. Et ensuite sur les centres de vacances, nous avons réagi avec anticipation mais aussi avec prudence, puisque nous avons arrêté un contrat que nous avons passé avec le Directeur d'Itinéraire Vacances et Voyages. Mais aussi le 13 juillet, donc nous avons aussi supprimé ce 13 juillet. Ça nous manque beaucoup déjà. Vous dire qu'il ne suffit pas d'arrêter un contrat. Sachez qu'il y aura peut-être sans doute des prestations que nous devons payer, tout au moins une partie, parce que dans ces contrats, des frais ont été engagés. Nous n'avons pas aujourd'hui les sommes à vous proposer. Voilà, c'est simplement de l'information. Vous allez les voir aussi dans les L 2122-22, donc je les passerai très rapidement et je pense que vous avez bien compris qu'il fallait réagir par rapport à l'urgence que nous a imposée le Covid 19. Oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite réaction, une petite question en lien avec le courrier d'annulation du centre de vacances auprès du Directeur d'Itinéraires Vacances et Voyages. Bien entendu, on comprend cette situation sanitaire qui est particulièrement contraignante et inquiétante à un certain moment. Vous avez pris cette décision le 22 avril, alors certes, par prudence, je veux bien l'entendre. Le protocole sanitaire pour les centres de vacances est paru hier, le mardi 9 juin. Alors ces centres de vacances vont quand même pouvoir avoir lieu et*

*donc avec votre décision du 22 avril et bien ce centre n'aura pas lieu pour les petits harnésiens. Les centres de vacances, les centres de loisirs sans hébergement, les accueils de loisirs sont un besoin vital pour les enfants et personne ne peut dire le contraire. C'est aussi la nécessité du maintien d'un lien social. Certaines familles, très nombreuses à mon sens ne pourront pas prendre de vacances et ne pourront pas non plus accorder de vacances à leurs enfants, tout simplement, parce que l'un aura été mis en chômage, l'autre aura été licencié, aura perdu son emploi. Que pensez-vous faire pour ces accueils de loisirs des vacances d'été pour 2020 qui arrivent ? Est-ce que vous maintenez votre décision de ne pas mettre en place de centres de vacances ? Est-ce que vous prévoyez d'accorder des facilités aux familles ou de baisser les tarifs de ces accueils de loisirs comme on a pu le voir dans nombre de villes voisines ?*

*Monsieur le Président : Alors sachez que, on ne va pas commencer à y travailler aujourd'hui puisqu'on a un Conseil municipal. Sachez aussi que nous travaillons sur les écoles et c'est en s'inspirant du travail qui a été fait sur les écoles et la rentrée des enfants dans ces différentes écoles avec les gestes barrières qu'il faut absolument continuer à instaurer un peu partout. Sachez que cela fait déjà un mois que nous travaillons sur ce qu'on va appeler centres de loisirs sans hébergement pour que tout le monde comprenne que ce sont simplement les centres aérés, nous y travaillons depuis plus d'1 mois et que les annonces seront faites en temps et en heure pour les différentes familles et comment nous pourrions procéder. Vous savez, il y aura sans doute encore des gestes barrières très importants et il faudra peut-être se limiter comme nous nous sommes limités dans les écoles au nombre d'enfants. Mais nous en saurons sans doute un peu plus lorsque le Président de la République ou le 1<sup>er</sup> Ministre aura pris la parole. Je crois que c'est aux environs du 22 et nous verrons bien comment les choses évoluent. Moi je ne lis pas dans une boule de cristal par contre je prépare les choses et on anticipe. La colonie, parce que c'est le nom qu'on donnait avant, parce que moi je fais partie des anciens et bien la colonie n'aura pas lieu. C'est ce que je voulais vous dire.*

## **11 SUBVENTIONS**

*Monsieur le Président : Le point suivant, il n'y a pas eu de mains qui se sont levées, alors c'est parfait, c'est les subventions et je donne la parole à Joachim GUFFROY.*

### **11.1 SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. On va trouver sur les pages d'à côté l'ensemble des subventions que l'on peut accorder aux différentes associations de la ville. Je voudrais juste rappeler aux personnes qui sont membres d'un bureau, Président, Trésorier, Secrétaire, de le spécifier lors du vote de quelle associations ils font partie pour que ce ne soit pas pris en compte.*

*Monsieur le Président : Oui, Tennis Club pour Corinne TATE, Gérard MATUSIAK – OPIEKA et les Amis du Kujawiak. Il n'y en a pas d'autres ? Et bien, je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de questions. Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Et bien une belle unanimité. Je vous en remercie.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DECIDE de l'adoption des subventions annuelles aux associations reprises au tableau suivant,
- AUTORISE le versement de celles-ci après transmission par les associations des pièces administratives et comptables,

N'ont pas pris part au vote pour les associations qui les concernent :

- Corinne TATE pour l'association Tennis Club
- Gérard MATUSIAK pour l'association OPIEKA
- Patricia RATAJCZYK pour l'association Les Amis du Kujawiak

<b>BUDGET 2020</b>	
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CULTURE</b>	
ACCORDÉON CLUB HARNESIEN	300,00 €
ASSOCIATION LE PREVERT	1 000,00 €
DES LIVRES ET NOUS	400,00 €
FEMMES EN MARCHÉ	300,00 €
GROUPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL HARNESIEN	1 150,00 €
HARMONIE DE HARNES	9 860,00 €
HARNES CHRZANOW	950,00 €
HARNES FALKENSTEIN	950,00 €
HARNES KABOUA	950,00 €
HARNES LOISIRS SCRABBLE	300,00 €
LES AMIS DE L ECOLE ET DE LA MINE	1 350,00 €
LES AMIS DU KUJAWIAK	500,00 €
LES AMIS DU VIEL HARNES	1 000,00 €
<b>JEUNESSE</b>	
ENJEU	1 200,00 €
CLUB DE PREVENTION	11 020,35 €
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	
ADOT 62	100,00 €
<b>FRANCE VICTIMES 62 (AVIJ)</b>	1 075,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (APEI)	350,00 €
BOUT'CHOU	600,00 €
JARDINS FAMILIAUX	300,00 €
<b>ENFANCE</b>	
AMICALE LAIQUE DE HARNES	315,00 €
DDEN DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE	100,00 €

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
AMICALE DONNEURS DE SANG	250,00 €
AMICALE DES COMMUNAUX	19 000,00 €
LES ANCIENS DE CK	200,00 €
CLUB 3E AGE CITE D'ORIENT	600,00 €
CLUB 3E AGE CROIZAT	600,00 €
CLUB 3E AGE DU GRAND MOULIN	600,00 €
CLUB 3E AGE DE LA CITE DU 21	600,00 €
CLUB FEMININ DU GRD MOULIN	250,00 €
FNATH	450,00 €
LES MEDAILLES DU TRAVAIL	300,00 €
LA REVANCHE DU DRAPEAU	200,00 €
FIEST HARNES	300,00 €
<b>SPORT</b>	
A.L CYCLO HARNES M.Lagache	460,00 €
AIKIDO CLUB	1 700,00 €
AMICALE LAIQUE TIR A L'ARC	1 200,00 €
AMIS DE L EAU	1 000,00 €
BROCHET HARNESIEN	4 000,00 €
CERCLE D'ESCRIME	1 400,00 €
ESPERANCE GYM DE HARNES	6 500,00 €
HARNES CYCLO CLUB	460,00 €
HARNES OLYMPIQUE GYM	500,00 €
HARNES TUNNING CLUB	350,00 €
JOGGING CLUB	4 100,00 €
JUDO CLUB HARNESIEN	8 700,00 €
OCEANIC CLUB	200,00 €
RETRAITE SPORTIVE DE LA GOHELLE	1 500,00 €
RETRO SCOOTER	450,00 €
TENNIS CLUB	2 400,00 €
UASH FOOTBALL	21 100,00 €
UNION COLOMBOPHILE HARNES	1 200,00 €

## **11.2 SUBVENTIONS A PROJETS 2020**

*Monsieur le Président : Je vais toujours laisser la parole à Joachim pour les subventions à projets 2020.*

*Joachim GUFFROY : Merci Monsieur le Président. 2 subventions à projets à l'ordre du jour, l'une pour l'association OPIEKA de 250 € dans le cadre de l'acquisition de matériel scolaire et une autre pour l'AGAC de 5400 €, subvention habituelle qui couvre la mise en place du PIC, le programme d'initiatives citoyennes.*

*Monsieur le Président : Oui, oui d'accord, puisque tu fais partie de l'exécutif. OK. Et Gérard aussi ? OK. Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Et bien à l'unanimité, mais je n'en doutais pas.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention à projet aux associations ci-après :

- OPIEKA : 250 € dans le cadre de l'acquisition de matériel scolaire
- AGAC : 5400 € dans le cadre de la mise en place du PIC

N'ont pas pris part au vote pour les associations qui les concernent :

- Gérard MATUSIAK pour l'association OPIEKA
- Patricia RATAJCZYK pour l'association AGAC

## **12 ABROGATION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

*Monsieur le Président : Guide de la Commande publique et je repasse la parole à Dominique MOREL, tu auras beaucoup travaillé aujourd'hui.*

*Dominique MOREL : Oui, c'est la vérité Monsieur le Président. Il s'agit là d'abroger notre Guide de la Commande Publique. En effet, compte tenu des évolutions réglementaires et législatives multiples depuis 2009, le guide de la commande publique adopté en Conseil municipal en date du 02 février 2009 est obsolète. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'abroger ce guide de la commande publique et se conformer au Code général de la Commande Publique.*

*Monsieur le Président : Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur MOREL, je m'étonne d'une telle délibération, qui tient d'ailleurs en 3 lignes. En effet, même si l'adoption d'un guide de la commune publique n'est pas une obligation en soi, vous l'avez rappelé, il permet néanmoins à l'administration et aux fonctionnaires d'être guidés dans les procédures de marchés à moins de 40.000 €. Je vous rappelle que votre gestion des marchés publics a été épinglée l'année dernière par la Chambre régionale des comptes. Je me pose donc la question : quelle sera la procédure pour une prestation d'un montant de 39.000 € ? Sera-t-elle au doigt mouillé ou à la libre appréciation de l'agent ou de l'élu concerné par l'achat ? Le fait de faire 3 devis comme cela se fait ailleurs sera-t-il appliqué ? Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de supprimer ce guide, mais qu'il aurait mieux valu le modifier. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce point.*

*Monsieur le Président : Mais je n'en doutais pas, mais simplement il y a un guide national de la commande publique. Nous nous y référons et on va encore nous critiquer. Sachez que le*

*guide précédent était encore plus restrictif mais il fallait le changer régulièrement et vous entendre à chaque fois sur ce genre de sujet. Donc nous avons décidé aujourd'hui, je peux terminer, et nous avons décidé aujourd'hui de nous conformer au guide de la commande publique. Maintenant, vous vous abstenez ! Je vous propose d'ailleurs de passer au vote. Abstentions ? Je vous en remercie. Y-a-t-il des contres ? Et bien tout le reste pour. Parfait.*

Compte tenu des évolutions réglementaires et législatives multiples depuis 2009, le guide de la commande publique adopté en Conseil municipal en date du 02 février 2009 est obsolète,

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (André DEDOURGES, François ROZBROJ, Guylaine JACQUART, Anthony GARENAUX, Marine DELEFOSSE) ACCEPTE d'abroger le guide de la commande publique.

### **13 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE**

*Monsieur le Président : Nous passons à l'acquisition d'un immeuble, rapporteur Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Et oui, Monsieur le Président. Comme vous avez pu en prendre connaissance, il s'agit d'une propriété connexe à l'Impasse des Colinettes. Avec cette acquisition il pourra être aménagé sur la partie avant du stationnement mais aussi une réserve foncière pour l'école Langevin. Vu la proposition de Maître DELCOURT de céder le bien à la ville de Harnes au prix de 80.000 €. Considérant que le montant proposé est inférieur au seuil réglementaire de consultation du Domaine. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir auprès des héritiers de Madame Veuve Paulette FIOJKA-LALLART, la parcelle cadastrée section AB n° 36 et 37 pour un montant de 80.000 € hors frais de notaire et frais annexes. De charger Maître DELCOURT Valérie de Douai, Notaire des vendeurs de la rédaction de l'acte à intervenir. D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette transaction.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des questions ? Non, je pense que tout le monde à parfaitement compris que cette friche il fallait la récupérer, c'est vraiment une verrue quasiment en plein centre-ville. Pardon, il faut quand même le voter. Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des contres ? Et bien je vous remercie pour cette unanimité.*

Connexe à l'Impasse des Colinettes, la propriété des héritiers de Madame Veuve Paulette FIOJKA-LALLART revêt un intérêt pour la réalisation d'un parking public permettant de désengorger la rue des Fusillés. Il s'agit de pouvoir permettre au maximum de riverains de pouvoir stationner leur véhicule, sachant que la Maison de Santé aura son propre parking privé.

Vu la proposition de Maître DELCOURT, Notaire à Douai, Conseil des héritiers de Madame Veuve Paulette FIOJKA-LALLART, de céder le bien à la ville de Harnes au prix de 80.000 €, Considérant que le montant proposé est inférieur au seuil réglementaire de consultation du Domaine (arrêté de la direction générale des finances publiques du 5 décembre 2016),

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'acquérir auprès des héritiers de Madame Veuve Paulette FIOJKA-LALLART, les parcelles cadastrées section AB n° 36 et 37 pour un montant de 80.000 € hors frais de notaire et frais annexes,

- De charger Maître DELCOURT Valérie de Douai, Notaire des vendeurs de la rédaction de l'acte à intervenir
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette transaction

## **14 L 2122-22**

*Monsieur le Président : Et là, je vous propose aussi les articles L 2122, voulez-vous des commentaires sur certains de ces articles ? Je ne pense pas, puisque je vous en ai déjà donné beaucoup d'explications, juste avant. Il n'y en a pas. Et bien je vous remercie.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 10 décembre 2019 - L 2122.22 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour la perception des droits d'inscription à l'école municipale de musique - Actualisation
- 17 janvier 2020 - L 2122.22 - Contrat de service YPOLICE n° 12875 – Société YPOK
- 28 janvier 2020 - L 2122.22 - Marché public global de performance associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Harnes (N° 795 5 19)
- 19 février 2020 - L 2122.22 - Contrat de service YPVE n° 12582 – Société YPOK
- 20 janvier 2020 - L 2122.22 - Evacuation et traitement des déchets (N° 807.5.19)
- 10 février 2020 - L 2122.22 - Organisation d'un centre de vacances été 2020 (N° 808.5.19)
- 14 février 2020 - L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle avec Sicalines SARL – Médiathèque de Harnes
- 14 février 2020 - L 2122-22 – Contrat général de représentation – SACEM
- 20 février 2020 - L 2122.22 - Convention de mise à disposition à titre gracieux – Immeuble cadastré section AB n° 1447 – rue du Moulin Pépin – Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais
- 24 février 2020 - L 2122-22 – Demande d'attribution de subvention au titre de la Dotation Globale de Décentralisation – Extension d'horaire - Bibliothèque
- 28 février 2020 - L 2122-22 – Contrat avec l'Association « Artois-Gohelle-Irlande » - Centre Culturel Jacques Prévert
- 28 février 2020 - L 2122-22 – Convention d'occupation à titre gratuit de l'immeuble sis à Harnes – Chemin de la 2ème Voie – Zone d'Activités Légères – Etat (Ministère de la Justice) – Direction Inter-Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Pas-de-Calais
- 04 mars 2020 - L 2122.22 - Organisation de la manifestation Des Racines et des Hommes du 15 au 17 mai 2020 (Sonorisation, Prestation ambulatoire, Stands, Gardiennage, Impression Graphique, Tabliers, Produits de fleurissement) (N° 806.5.19)
- 11 mars 2020 - L 2122.22 - Prestation «clé en mains» du concert de plein air et spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2020, et prestation événementielle du marché de saint Nicolas du 4 au 6 décembre 2020 (N° 811.5.20)
- 05 mars 2020 - L 2122.22 - Organisation de la manifestation Des Racines et des Hommes du 15 au 17 mai 2020 - relance des lots 2 - 4 et 7 Infructueux. (N° 806.55.20)
- 13 mars 2020 - L 2122.22 - Contrat annuel d'hébergement et d'assistance hotline – PMB Services
- 3 avril 2020 - L 2122.22 - Assistance pour la recherche de subventions – Montage et suivi des dossiers dans le cadre du marché public de performance énergétique – EECI – Offre 2020E291

- 3 avril 2020 - L 2122-22 – APAVE – Mission de coordination SPS – Construction de 2 salles de classes en bâtiments modulaires au groupe scolaire Barbusse - REGULARISATION
- 3 avril 2020 - L 2122-22 – APAVE – Mission de coordination SPS – Consolidation et réfection partielle de l’Eglise Saint Martin - REGULARISATION
- 15 avril 2020 - L 2122-22 – Mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative pour les rémunérations GFI Progiels
- 21 avril 2020 – L 2122-22 –Versement subvention d’équilibre au centre Communal d’Action Sociale et à la Résidence Autonomie Croizat de la ville de Harnes
- 21 avril 2020 - L 2122-22 –Versement subvention de fonctionnement aux clubs de haut niveau percevant plus de 23.000€
- 15 mai 2020 - L 2122-22 – Complément du logiciel BL Enfance – BERGER LEVRAULT
- 25 mai 2020 - L 2122-22 - Demande d’attribution de subventions – opération : Travaux de reconstruction du patrimoine d’éclairage des installations connexes de la ville de Harnes
- 26 mai 2020 - L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l’Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) – Année 2020

*J’arrive à une chose, nous avons eu une motion, une motion du Front national pour la création d’un Fonds de soutien aux commerçants et aux artisans de Harnes. Alors, bien entendu, j’ai examiné, elle est arrivée. Elle a été reçue dans les temps cette motion, 3 jours avant, mais elle n’a pu être examinée en Commission municipale, bien entendu, il y a des raisons à cela, c’est que celle-ci n’a pas encore été créée. Elles le seront au prochain Conseil municipal du 18. Ça me permet de vous rappeler que le prochain Conseil municipal sera le 18. Mais je tiens aussi à rappeler que seule la CALL est détentrice de la compétence développement économique et je précise qu’elle a déjà, elle a déjà pris l’initiative, en tout cas en aides aux commerçants et des artisans. Il faut Monsieur revoir ce que c’est la loi NOTRe, il faudra même l’apprendre par cœur, ça vous évitera de dire des choses qui ne sont pas tout à fait réelles. Mais je rappelle que l’Etat, mais aussi la Région, la CALL, la CCI, ont bien entendu, organisé l’aide à ces professions qui ont beaucoup souffert et je pense qu’ils souffrent encore. Ce n’est, malheureusement pas terminé. 2 mois, comme ça, d’arrêt pour cette pandémie, 2 mois minimum, c’est énorme et nous savons bien qu’ils souffrent tous. Ils ne sont pas seuls d’ailleurs à souffrir. Commerçants, artisans, petites entreprises et les grosses entreprises qui sont dans le même cas. Mais il y a aussi une population qui souffre. Tout à l’heure, Monsieur FONTAINE en a parlé, pour les départs en vacances, et là, je crois que, comment dire, on n’aurait pas pu faire grand-chose pour les commerçants, les artisans qui n’étaient pas au travail, mais sachez que la municipalité, en votre nom d’ailleurs aussi, puisque ce sont des frais que nous avons engagés, ce sont des choses que nous avons réalisées, je veux parler des professions libérales, celles qui ont affrontées le Covid. On ne les a pas entendu eux, qu’il se passe quelque chose, qu’on ait des dotations. La plupart des choses que nous avons, nous leur avons porté ou alors ils sont venus les chercher en Mairie. Que ce soit en masques, que ce soit en matériel, vous l’avez peut-être vu d’ailleurs sur les réseaux sociaux et puis ça ne s’est pas arrêté là quoi ! Notre population souffrait. Et je peux vous dire que notre CCAS a eu une action terrible et je voudrais les remercier pour le travail qui a été effectué. Ce n’est pas toujours des aides alimentaires, c’est parfois des simples visites. Je ne dis pas que ça a été fait pour tout le monde. Parce qu’il faut découvrir ces gens qui souffrent, il faut les trouver parfois même. Et tout ça c’a été fait. Alors je tiens à les remercier. Le CCAS, je veux parler du Service technique, je veux parler de la Com, je veux parler du Service administratif, tout ne c’est pas arrêté. On n’a pas mis les clés sous la porte, comme ça, sans rien faire ! Mais je pense que ce n’est pas seulement à Harnes, ce sont dans toutes le communes. Alors je voudrais les remercier tous ces gens qui ont donné le meilleur d’eux-mêmes. Non seulement ils ont donné le meilleur*

*d'eux-mêmes, parfois au détriment de leur santé, des risques qu'ils prenaient. Au détriment des risques qu'ils prenaient même pour leur famille. Merci à vous. Et puis, dès que possible, il faut vous dire que même si on n'a pas cette compétence, nous à Harnes ici on a une Union Commerciale, donc un travail sera fait avec eux, avec cette Union Commerciale, mais pas seulement des professionnels aussi, la CCI, des choses comme ça, pour voir comment on peut agir, agir pour les aider. Agir pour les aider, comment je vais dire, il ne faut pas que ce soit des choses qui restent à l'air, il faut que ce soit dans les faits. Et j'espère que nous pourrons vous surprendre d'ici quelques temps. Je vous remercie. Je vous en prie.*

*Anthony GARENAUX : Oui, merci Monsieur le Maire. Je suis un peu interloqué par votre propos parce que, vous vous cachez derrière une incompétence de la commune*

*Monsieur le Président : Incompétence, Monsieur soyez correct ou je vous tire les oreilles comme je vous l'ai déjà promis ou alors je vous mouche le nez.*

*Anthony GARENAUX : Donc vous n'êtes pas mon professeur et je ne suis pas votre élève.*

*Monsieur le Président : Mais je ne vais pas me laisser traiter d'incompétent, Monsieur, retirez cela.*

*Anthony GARENAUX : De non compétence, la commune n'est pas compétente dans ce domaine*

*Monsieur le Président : C'est un peu la même chose*

*Anthony GARENAUX : Non. Vous dites que c'est la CALL qui a la compétence. Elle est compétente, donc la commune ne l'est pas.*

*Monsieur le Président : Ne vous faites pas tirer l'oreille !*

*Anthony GARENAUX : C'est ce que vous venez de dire. C'est ce que vous avez dit. Donc vous vous cachez derrière cela pour, en gros, parce que c'est la CALL qui est compétente, qui en plus OK la CALL a fait un prêt d'honneur, a proposé un prêt d'honneur avec une condition, du coup remboursable en 2 ou 3 ans il me semble. Sauf que là, ce que nous on proposait ce n'est pas un prêt, c'est une subvention. C'est les aider directement. Ce n'est pas donner de l'argent temporairement et ensuite vous les rendez dans 2, 3 ans. Là, c'est une aide immédiate qu'on leur proposait. C'était ça. Donc moi, ça me choque un peu votre réponse*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Il faut mesurer toutes les conséquences de ce que vous dites. L'impact qu'il peut y avoir. L'impact sur les finances de la commune. L'impact sur ce que l'on ne fera pas pour les gens dont je vous ai parlé juste avant, toutes ces personnes qui aujourd'hui sont dans la misère. Toutes celles que nous avons aidées. Vous savez on a fait le bilan, malheureusement, on n'a pas pu faire le bilan sur les heures supplémentaires sur tous ceux qui ont travaillé. Nous n'en sommes pas là et d'ailleurs j'ai remercié les agents parce qu'ils l'ont fait sans compter, sans compter. Et sachez aujourd'hui, en termes de matériel, en termes de frais que nous avons eu, nous en sommes à près de 100 000 €. Voilà. On ne le crie pas sur tous les toits, on n'est pas en campagne électorale nous. On est dans l'action. On est dans l'action, on n'est pas dans les futures campagnes. Je vous prie de m'excuser. A votre tour.*

*Anthony GARENAUX : Merci. Je sais bien le coût que ça pourrait avoir, ce serait l'équivalent d'un peu moins de 200 000 € en tout.*

*Monsieur le Président : Nous ne faisons pas les mêmes calculs.*

*Anthony GARENAUX : D'accord, très bien. Vous me donnerez votre règle de calcul dans ce cas. Dans le budget de cette année il y a 746 000 € en dépenses imprévues, peut-être que ce budget pourrait servir, il reste également de l'argent, dans ce que vous avez dit, 400 000 € dans le budget bâtiments à caractère économique et commercial. Peut-être que ce budget pourrait servir également à cela.*

*Monsieur le Président : Il y a plein de choses qui pourraient servir à ça, il y a plein de choses. Mais tout ce que nous ferons, nous le ferons dans les règles, dans la loi qui nous est imposée aujourd'hui. Sans se cacher derrière notre petit doigt. Faites ce que vous pensez vous dans la mesure où vous pouvez le faire. Voilà. Donc je vous ai répondu à votre motion. Une pour les règles et une aussi pour les besoins que nous avons pour ne pas compenser votre demande.*

*Anthony GARENAUX : Donc la motion ne sera pas votée ?*

*Monsieur le Président : Elle ne sera pas votée pour la première raison que j'ai dit, mais aussi pour les suivantes. Mais c'est votre affaire.*

*Anthony GARENAUX : Je sais très bien.*

*Monsieur le Président : Faites votre campagne, vous l'avez démarrée, continuez, bien sur. Nous, nous ne sommes pas en campagne, nous sommes en pleine action.*

*Anthony GARENAUX : Oui, c'est cela.*

*Monsieur le Président : Merci. Et bien, Messieurs, Dames, je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie pour la tenue des débats, même si quelques fois, ils terminent par des mots qui ne sont pas toujours bien corrects, de tirer un peu les oreilles à la personne qui les prononce, mais c'est quand même de bon aloi et ça me va très bien. Bonne soirée à toutes et à tous.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**
- 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET VILLE**
- 3 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGETS ANNEXES**
- 4 AFFECTATION DES RESULTATS 2019**
  - 4.1 BUDGET VILLE
  - 4.2 BUDGETS ANNEXES
    - 4.2.1 BUDGET COMMERCES
    - 4.2.2 BUDGET DES RACINES ET DES HOMMES
- 5 BUDGET PRIMITIF VILLE - 2020**
  - 5.1 NOTE DE PRESENTATION
  - 5.2 VOTE DU BUDGET
- 6 BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES 2020**
  - 6.1 BUDGET ANNEXE BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL
    - 6.1.1 NOTE DE PRESENTATION

- 6.1.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE BATIMENTS A CARACTERE ECONOMIQUE ET COMMERCIAL
- 6.2 BUDGET ANNEXE « DES RACINES ET DES HOMMES »
  - 6.2.1 NOTE DE PRESENTATION
  - 6.2.2 VOTE DU BUDGET ANNEXE « DES RACINES ET DES HOMMES »
- 7 VOTE DES TAUX**
- 8 INDEMNITES DES ELUS**
  - 8.1 ENVELOPPE DISPONIBLE
  - 8.2 TAUX A VOTER
  - 8.3 VOTE SUR LA MAJORATION CHEF-LIEU DE CANTON
  - 8.4 VOTE SUR LA MAJORATION DSU
  - 8.5 VOTE DES INDEMNITES AUX ELUS
- 9 CREATION D'UN POSTE - TABLEAU DES EMPLOIS**
- 10 PRESENTATION DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA SITUATION SANITAIRE COVID19 ET COURRIERS ADRESSES POUR ANNULLATION DE MARCHES PUBLICS**
- 11 SUBVENTIONS**
  - 11.1 SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
  - 11.2 SUBVENTIONS A PROJETS 2020
- 12 ABROGATION DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
- 13 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE**
- 14 L 2122-22**

*La séance est levée à 20 heures 47 minutes.*

Suivent les signatures au registre.